RESTRICTED

WT/TPR/G/288

1er octobre 2013

(13-5231)

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE LA

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la République kirghize est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la République kirghize.

Table des matières

1 INTRODUCTION 4

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 4

2.1 Évolution de l'économie pendant la période 2006-2012 4

2.2 Situation économique en 2013 6

2.3 Commerce des marchandises pendant la période 2006-2012 7

2.4 Commerce des services pendant la période 2006-2012 9

2.5 Tendances et structure des investissements étrangers pendant la période 2006-2012 9

3 RÉSULTATS DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES 10

3.1 Politique monétaire 10

3.2 Politique budgétaire 10

3.3 Impôts 11

3.4 Politique industrielle 12

3.5 Électricité 14

3.6 Combustibles 14

3.7 Privatisation 15

3.8 Restructuration du service public et bonne gouvernance 15

4 POLITIQUE COMMERCIALE ET QUESTIONS CONNEXES 16

4.1 Politique commerciale 16

4.2 Réglementation douanière et tarifaire 17

4.3 Réglementation non tarifaire 18

4.3.1 Mesures de sauvegarde 18

4.3.2 Droits saisonniers 18

4.3.3 Attribution de contingents 18

4.3.4 Licences d'importation 18

4.3.5 Prohibitions à l'exportation 19

4.4 Procédures douanières et évaluation en douane 19

4.5 Règlements techniques 21

4.5.1 Normalisation 21

4.5.2 Métrologie 22

4.5.3 Accréditation 22

4.5.4 Prescriptions en matière d'étiquetage et d'emballage 23

4.6 Mesures sanitaires et phytosanitaires, législation relative à la protection de l'environnement, y compris la sylviculture 23

4.7 Politique d'investissement 24

4.8 Protection de la propriété intellectuelle 26

4.9 Agriculture 27

4.10 Politique de renforcement de la concurrence 28

4.11 Protection et renforcement de la concurrence et réglementation antimonopole 28

4.12 Entreprises d'État 30

4.13 Marchés publics 30
4.14 Politique bancaire 31
4.15 Secteur financier non bancaire 32
4.16 Transports 32
4.16.1 Transport par véhicules à moteur 32
4.16.2 Transport ferroviaire 33
4.16.3 Transport aérien 34
4.17 Télécommunications 35
4.18 Tourisme 36
4.19 Accords commerciaux régionaux 37
4.20 Zones franches 38
4.21 Industrie minière 38
5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES COMMERCIALES 39
5.1 Prévisions économiques à moyen terme 39
5.2 Tendances de la future politique commerciale 40
6 LISTE DES ABRÉVIATIONS 42
7 ANNEXES 43

1 INTRODUCTION

1.1. Le présent document est le deuxième rapport sur la politique commerciale établi par le gouvernement de la République kirghize. Le premier examen de la politique commerciale de la République kirghize s'est tenu en 2006 et couvrait la période 1998-2005. Durant ce premier examen, les pays Membres de l'OMC ont donné une appréciation positive des réformes économiques entreprises dans le pays, qui visaient à libéraliser les échanges et à attirer des investissements dans l'économie. Les Membres de l'OMC ont relevé que la République kirghize mettait en œuvre ses engagements.

1.2. Le présent rapport couvre l'évolution de l'économie et les réalisations en matière de politique commerciale pendant la période 2006-2012, les orientations futures du développement économique et les priorités de la politique commerciale de la République kirghize. Depuis que la République kirghize est devenue Membre de l'OMC, des changements fondamentaux sont intervenus à la fois dans la structure géographique des échanges et dans le régime de commerce extérieur. La structure des flux de marchandises de base a aussi subi certaines modifications.

1.3. L'accession et la participation de la République kirghize à l'OMC avaient clairement facilité les réformes dans le pays; ces réformes devaient établir les fondements nécessaires pour une réorientation flexible de l'économie du pays vers l'utilisation des nouvelles possibilités extérieures, qui sont définies par les tendances du développement du commerce mondial.

1.4. En dépit des problèmes spécifiques provoqués par les événements politiques des années 2005 et 2010, et malgré la situation économique difficile qui en a résulté, la République kirghize continue de maintenir une politique commerciale libérale afin de créer les conditions propices à une concurrence loyale et de garantir un environnement susceptible d'attirer les investissements dans le pays.

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Évolution de l'économie pendant la période 2006-2012

2.1. Dès 2006, la reprise de l'économie et de l'investissement a été marquée en République kirghize. Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 3,1% en termes réels, et le taux de croissance moyen du PIB en 2007-2008 a été de 8,5% par an (voir le tableau 1). En 2009, du fait de l'impact négatif de la crise financière mondiale, la croissance économique du pays a été ralentie et le PIB a augmenté de 2,9% seulement.

2.2. Durant ces trois années, ce sont les secteurs de l'agriculture, du commerce, des services d'hôtellerie et de restauration, des transports et des communications qui ont apporté une contribution positive à la croissance du PIB. La contribution du secteur de l'extraction aurifère à la croissance économique a été de 4% du PIB environ. En 2010, le secteur de l'immobilier a souffert du choc intérieur provoqué par l'instabilité politique du pays. Le volume du PIB en 2010 a baissé en termes réels de 0,5% par rapport à l'année précédente. En 2011, la reprise s'est fait sentir dans tous les secteurs de l'économie, à l'exception de la construction. Les résultats pour l'année 2011 montrent que le PIB en termes réels a augmenté de 6,0%. En 2012, en raison d'une baisse de la production de la société des mines d'or de Kumtor, la croissance économique a considérablement ralenti. Cette même année, les contributions d'autres secteurs au PIB ont été positives; ce fut le cas, en particulier, des secteurs des services et de la construction. Pourtant, le volume du PIB en 2012 a baissé de 0,9% en termes réels par rapport à l'année précédente. Le taux de croissance réel du PIB était de 5,0%, à l'exclusion des entreprises exploitant la mine de Kumtor.

2.3. Entre 2006 et 2012, les recettes publiques ont été multipliées par 3,2, passant de 22,2% à 28,5% du PIB, soit de 25,08 milliards de soms à 86,8 milliards de soms en termes nominaux. La part principale des recettes budgétaires provient des rentrées fiscales. Le recouvrement de l'impôt représentait 79,7% de la structure des recettes en 2006. Depuis 2009, une baisse jusqu'à 65,3% de la part des rentrées fiscales a été observée, qui est due à la mise en place du nouveau Code des impôts. Ainsi, la part de la TVA a diminué suite à la réduction de son taux. Depuis 2010, une légère augmentation des rentrées fiscales dans les recettes publiques a été enregistrée.

2.4. En réponse à l'instabilité sociale et économique de 2010, le taux de croissance des recettes fiscales a diminué; les dépenses publiques pour la protection sociale, l'ordre et la sécurité publics, et la création et la réparation de capital fixe ont augmenté. En conséquence, le déséquilibre du budget public s'est fortement aggravé. Le déficit budgétaire a augmenté de 6,6% en 2012, contre seulement 0,1% en 2006.

2.5. Pendant la période 2006-2012, le PIB par habitant a doublé et il excède aujourd'hui de 643 dollars EU son niveau de 2006. Depuis 2006, les transferts en espèces des travailleurs migrants, qui sont passés de 15% à 29,3% du PIB entre 2006 et 2012, ont eu un fort impact sur la croissance du revenu de la population et, partant, sur l'amélioration de ses conditions de vie. Ces transferts ont stoppé la baisse du niveau de vie de la population dans son ensemble. Le niveau de pauvreté a été ramené de 39,9% à 36,8% durant la période 2006-2012.

2.6. Le secteur des services a enregistré une croissance significative et représentait 46,6% du PIB en 2012 (contre seulement 40,4% en 2006). Le commerce constitue la part la plus importante du secteur des services. Grâce au succès de la réforme et des efforts de communication des services marchands et grâce à l'expansion des services de commerce et des services payants soutenue par une demande intérieure appropriée, la croissance du secteur des services s'est maintenue à une moyenne de 7,5% par an depuis 2010. La croissance réelle du secteur de services était de 6,1% en 2012. À l'exception du secteur de la construction, aucun autre secteur de l'économie kirghize n'a montré des taux de croissance aussi impressionnants.

2.7. En 2006, le taux d'inflation était de 5,1%. Depuis 2007, l'inflation a explosé, atteignant 20,7% en 2007 et 20,0% en 2008, en raison de l'augmentation des prix des produits alimentaires et des ressources énergétiques constatée sur les marchés mondiaux. L'économie parallèle continue d'avoir une forte influence, qui est difficile à évaluer. Elle est très variable selon les estimations et pourrait atteindre 50% du PIB en fonction des différentes méthodes de calcul utilisées.[1] Pendant la période à l'examen, les politiques monétaire et budgétaire kirghizes ont eu pour objectif de limiter l'inflation dans le pays. En conséquence, l'inflation a été ramenée à zéro en 2009, avant de repasser à 19,2% en 2010 en raison de l'instabilité politique. La situation s'est améliorée durant les années suivantes, où l'inflation est repassée à un niveau à un chiffre.

2.8. Des mesures structurelles entreprises entre 2006 et 2008 dans le cadre de la réglementation monétaire ont permis de renforcer la monnaie nationale; le taux de change de la som kirghize face au dollar EU est passé de 40,16 à 36,57. Depuis l'automne 2008, la monnaie nationale s'est quelque peu affaiblie en raison de facteurs extérieurs et, en 2010, des facteurs intérieurs ont affecté son taux de change. En 2012, le taux de change de la som kirghize s'élevait à 47,01 soms pour 1 dollar EU.

2.9. Grâce à l'augmentation des investissements et des activités de construction en République kirghize, le volume d'utilisation des investissements pendant la période 2007-2011, à l'exception de l'année 2010, a augmenté de manière constante. Entre 2006 et 2009, la part des investissements en capital dans le PIB est passée de 16,5% à 19,7%. Les sources de financement principales sont les capitaux propres des entreprises (principalement les entreprises à capitaux étrangers). En 2008 et 2009, le recul du financement a été marqué pour ce qui est des capitaux des entreprises, mais il a été compensé par une augmentation du financement provenant d'autres sources, notamment les investissements étrangers, qui ont considérablement augmenté. Cette hausse était due à des investissements dans les transports et les communications, les services d'hôtellerie et de restauration et les transactions immobilières.

2.10. L'économie kirghize, à son stade actuel de développement, est ouverte et l'indicateur d'ouverture s'améliore. En 2006, les exportations et les importations de marchandises représentaient, respectivement, 31,3% et 67,8% du PIB, et ces indicateurs sont passés à 30,5% et 78,8% en 2012. Les meilleurs résultats réalisés par le commerce extérieur étaient dus autant à la croissance des exportations de marchandises (taux de croissance moyen de 2,1%) qu'à l'augmentation des importations (taux de croissance moyen de 2,8%). Entre 2006 et 2012, les importations ont été multipliées par 2,8 et les exportations par 2,1 seulement. Pendant la même période, la part de l'agriculture dans le PIB a chuté, passant de 28,7% à 17,5%.

[1] En 2006, l'économie parallèle représentait 53% du PIB. Source: *Shadow Economy in the Kyrgyz Republic: Tendencies, Estimates and Policy Options*, Bichkek, PNUD, 2006.

2.11. La part pondérée du secteur industriel dans le PIB est passée de 14,9% en 2006 à 16,8% en 2012, en raison d'une augmentation de la production dans les secteurs de l'extraction aurifère et de l'industrie légère, ainsi que dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau. La croissance moyenne du secteur industriel pendant la période 2006-2012 a été de 2% environ, sauf pour les années 2010 et 2012. Le problème principal concernant le risque de sous-développement de la production industrielle de la République kirghize est la forte concentration de la production réelle et son extrême dépendance vis-à-vis du fonctionnement de quelques entreprises de base isolées (secteur de l'énergie, or).

2.12. Le taux de croissance annuel moyen de la production brute du secteur de la construction était élevé pendant la période 2006-2009, puisqu'il a atteint 21,1%. La part de ce secteur dans le PIB a été de 5,2% en moyenne. Pour l'essentiel, cette période a vu la construction d'installations électriques et d'installations pour les transports, les communications et le commerce, ainsi que la construction de logements. En 2010, le taux de croissance de la production brute du secteur de la construction a baissé et s'est fixé à 0,5% en termes réels par rapport à l'année précédente. La situation s'est peu à peu stabilisée durant les années suivantes.

2.13. Pendant la période à l'examen, le nombre de personnes ayant un emploi a augmenté de 8,7% (passant de 2 096 100 personnes à 2 277 700 personnes). Le taux d'emploi était d'environ 37% de la population totale du pays. Les principaux domaines d'activité économique, qui emploient le plus grand nombre de personnes, sont les services et l'agriculture (quelque 90% de la population active totale). Le taux de chômage était estimé à 8,5% en 2011.

2.2 Situation économique en 2013

2.14. Les résultats pour la période allant de janvier à juin 2013 montrent que le volume du PIB nominal s'élevait à 133,9 milliards de soms et avait donc de fait augmenté de 7,9%, alors qu'il avait baissé en termes réels de 6,9% durant la même période en 2012. La croissance du PIB réel était de 5,5%, exclusion faite des entreprises minières de Kumtor. Pendant la même période en 2012, cet indicateur était de 3,4%. L'indice des prix dérivés du PIB était de 4,6%. L'analyse structurelle par contribution des secteurs a montré que la croissance économique a été portée par tous les secteurs de l'économie. L'agriculture (0,2 point de pourcentage), le secteur manufacturier (3,1 points de pourcentage), le secteur de la construction (0,6 point de pourcentage) et les services (2,8 points de pourcentage) ont apporté une contribution positive à la croissance économique.

2.15. L'objectif suprême de la politique macroéconomique pour l'année 2013 est de restaurer la stabilité macroéconomique et de créer les conditions de base pour atteindre des taux de croissance économique durables. La stabilité macroéconomique sera exprimée par la réalisation des paramètres quantitatifs clés suivants: une croissance économique d'au moins 7,0% doit être assurée, y compris 17,9% de croissance de la production dans le secteur industriel, 1,0% d'augmentation de la production agricole, 10,5% de croissance dans le secteur de la construction et une augmentation dans le secteur des services d'au moins 5,0%. Les objectifs visés incluent également: le maintien du niveau d'inflation à 8% au maximum, le maintien du déficit budgétaire à moins de 5,0% du PIB et le maintien du rapport dettes publiques-PIB à un niveau ne mettant pas en danger la sécurité économique; l'augmentation du revenu des habitants de 6,2%; et la mise en œuvre complète et en temps opportun, par l'État, de toutes les mesures de sécurité sociale.

2.16. Le profil du PIB en termes de production, similaire aux années précédentes, sera dominé par les services, le secteur manufacturier et l'agriculture, avec des contributions respectives de 50%, 18,4% et 17,5%. En 2013, la croissance réelle de la production brute du secteur des services devrait être de 5,2%. Cette croissance sera assurée par le commerce (augmentation de 6,0%), le secteur des transports et des communications (7,7%), les services financiers (4,8%) et les services d'hôtellerie et de restauration (6,5%). La part principale du secteur des services sera détenue par le commerce (31,2%) et par les transports et les communications (22,4%) et leur croissance réelle sera maintenue par une augmentation de 6,2% du revenu des personnes physiques en 2013.

2.17. S'agissant du secteur du commerce extérieur, selon les projections, le taux de croissance des exportations devrait dépasser celui des importations. Cette situation entraînera une

amélioration de l'indicateur des exportations nettes jusqu'à 25-27% du PIB en 2013. La croissance des importations devrait atteindre 1,5-2% en moyenne par an et sera assurée par la demande des consommateurs dans le secteur privé. L'augmentation des exportations sera de 1-1,5% en moyenne cette année.

2.3 Commerce des marchandises pendant la période 2006-2012

2.18. Le régime commercial libéral a permis la croissance du commerce extérieur de la République kirghize, qui s'est élevé à 7 267,7 millions de dollars EU en 2012, soit 2,6 fois le montant de 2006, et qui a été accompagné par une expansion de la géographie des échanges (voir le tableau 2). En 2012, la République kirghize avait des relations commerciales avec 147 pays de la communauté du commerce mondial; elle a exporté vers 86 pays et importé de 139 pays (en 2006, ces indicateurs étaient respectivement de 120, 76 et 111). Cette expansion de la géographie des échanges s'explique par le fait que les exportations kirghizes bénéficient du traitement NPF dans tous les pays Membres de l'OMC. Cependant, l'évolution de la croissance du commerce extérieur a été instable en 2009 et en 2010 en raison de l'incidence de facteurs extérieurs et intérieurs. La valeur totale des échanges est en augmentation depuis 2010. Une diminution de la part des pays de l'OMC a été observée en 2012 par rapport à l'année précédente en raison du recul de 36,7% des exportations (lié à l'offre d'or) et de l'augmentation de 28,3% des importations.

2.19. Ces dernières années, la part des échanges de la République kirghize avec les autres Membres de l'OMC et avec les pays de la CEI est restée sensiblement la même, de 50% environ. Bien que les valeurs absolues des opérations d'exportation et d'importation de la République kirghize avec ces pays tendent à augmenter, leurs valeurs relatives varient d'une année à l'autre en raison de la dépendance vis-à-vis d'un volume négligeable de marchandises exportées, notamment des produits agricoles et l'électricité, fournitures qui sont sensibles aux conditions météorologiques.

2.20. Les pays Membres de l'OMC sont les principaux marchés d'exportation, tandis que les pays de la CEI dominent la structure des importations. Cette situation découle du fait que le principal produit exporté par la République kirghize, à savoir l'or, est exporté vers des pays Membres de l'OMC, alors que les pays de la CEI sont les principaux fournisseurs d'importations du fait de la dépendance énergétique du Kirghizistan. Le taux de croissance des importations a nettement dépassé celui des exportations, ce qui a aggravé le solde négatif de la valeur des échanges de marchandises pendant la période 2006-2012.

2.21. S'agissant de la ventilation géographique, les échanges de marchandises du Kirghizistan sont restés concentrés sur un petit nombre de pays. Les principaux partenaires commerciaux en 2012 étaient la Russie (27,6%), la Chine (17,5%), la Suisse (7,7%), le Kazakhstan (12,7%), la Turquie (3,1%), l'Ouzbékistan (3,5%), les États-Unis (3,5%), l'Allemagne (3,0%), le Japon (3,0%) et le Bélarus (2,4%).

2.22. Les principaux consommateurs des produits kirghiz en 2006 étaient la Suisse (26,2%), le Kazakhstan (20,5%), la Russie (19,4%), la Chine (4,8%), le Tadjikistan (4,4%), l'Ouzbékistan (3,5%) et la Turquie (3,4%); en 2012, la Suisse (28,9%), le Kazakhstan (21,4%), la Russie (11,6%), l'Ouzbékistan (10,0%), la Chine (3,2%), la Turquie (2,6%) et le Tadjikistan (2,1%). La ventilation géographique des exportations kirghizes n'a pas changé, à l'exception de quelques modifications du volume des exportations pendant la période à l'examen (voir le graphique 1). Le premier partenaire commercial est la Suisse, suivie par la Russie, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, vers lesquels le principal produit d'exportation, l'or, est exporté.

2.23. Les fournisseurs traditionnels de marchandises importées en 2006 et en 2012 ont encore été la Russie (33,8%, 33,2%), la Chine (12,8%, 22,5%), le Kazakhstan (10,3%, 9,7%), l'Ouzbékistan (4,8%, 1,2%), les États-Unis (5,6%, 4,7%), l'Allemagne (3,1%, 3,7%) et la Turquie (2,0%, 3,3%) (voir le graphique 2). La Russie et le Kazakhstan sont aussi les principaux partenaires en termes de ventilation géographique des importations. La Chine est devenue un partenaire très précieux parmi tous les autres pays en raison de la croissance rapide du volume de ses importations.

2.24. Le principal article exporté par la République kirghize pendant la période considérée a été l'or, qui représentait 29,7% du volume total des exportations en 2012 (28,2% en 2006). La base

d'exportation du Kirghizistan est constituée de quelque dix groupes de produits (l'or mis à part), tels que les légumes et les fruits, le lait et les produits laitiers, le tabac, le coton, les textiles, les produits chimiques non organiques, l'électricité, le ciment et les ampoules électriques à filament, qui représentent à eux tous plus de 50% des exportations. Si l'on ajoute l'or à ces groupes de produits, la part agrégée s'élève à 90% du total des exportations. La part des produits d'exportation traditionnels, comme l'électricité, les fibres de coton et le tabac, a baissé dans le total des exportations.

2.25. Une croissance des exportations d'un petit nombre de produits (or et produits chimiques non organiques) a été constatée. L'accession à l'OMC a contribué à l'établissement d'un certain nombre d'entreprises de fabrication de vêtements et d'articles de bonneterie en leur facilitant l'accès aux matières premières, aux fournitures, à l'équipement et aux composants sur le marché intérieur. Un autre élément a été la promulgation d'actes législatifs réglementant la production de l'industrie légère[2], ce qui a entraîné la multiplication par deux des exportations de produits textiles et d'articles de bonneterie. En 2012, les exportations de ce secteur représentaient 10,8% du total des exportations du pays (par rapport à 2006).

2.26. Une augmentation des exportations des produits du secteur de l'énergie, notamment la réexportation de produits pétroliers, y compris pour l'alimentation en carburant des aéronefs militaires étrangers sur le territoire kirghiz, ainsi que pour la réexportation vers des pays voisins, a été observée jusqu'en 2009. La part de ces produits dans le total des exportations était de 20% environ en 2007-2008 et elle a diminué depuis 2009.

2.27. Les principaux produits importés sont les produits minéraux (combustibles et ressources énergétiques), les produits de l'industrie chimique, les machines et appareils mécaniques, le matériel électrique, les métaux communs et leurs produits, le bois, la pâte de bois et les produits en papier, les produits de l'industrie légère, les véhicules de transport terrestre, les matières plastiques et les articles en ces matières, le caoutchouc et les articles en caoutchouc, et les produits alimentaires. L'augmentation des importations de viande et d'abats comestibles est préoccupante, car le pays possède la capacité de production nécessaire.

2.28. Le graphique 2 montre que la part des produits transformés dans le total des exportations de marchandises du Kirghizistan est extrêmement réduite. À l'inverse, la structure des importations de marchandises montre que les produits fortement transformés, les machines, équipement et véhicules automobiles occupent une place très importante, avec une tendance à la hausse.

2.29. Un déséquilibre dans le développement du commerce extérieur de la République kirghize a été observé pendant la période à l'examen; parallèlement, l'écart entre importations et exportations est manifeste et tend à se creuser de plus en plus. Cette situation découle, dans une certaine mesure, de l'introduction par le gouvernement kirghiz des règles, adoptées en 2004, relatives à la procédure simplifiée de dédouanement pour les marchandises importées par des personnes physiques (la valeur des marchandises importées dans le cadre de cette procédure a été multipliée par 3,8 pendant la période considérée).[3]

2.30. Grâce à la réforme de la libéralisation du commerce extérieur, la République kirghize est devenue un centre régional pour la réexportation de marchandises chinoises à destination de pays d'Asie centrale et de la Russie. Les recettes tirées de la réexportation de marchandises chinoises sont substantielles et constituent l'une des sources de compensation du déficit accru de la balance des paiements et d'amélioration de l'emploi dans le pays.

[2] Règlement n° 378 du 12 août 1996 modifiant et complétant le Règlement n° 615 du gouvernement de la République kirghize du 23 décembre 2005 relatif à la déclaration du revenu et au paiement de l'impôt sur le revenu par les personnes physiques exerçant leurs activités en vertu de brevets en République kirghize (abrogé le 30 décembre 2008); Règlement n° 844 du gouvernement de la République kirghize du 12 décembre 2006 relatif aux mesures pour le développement de l'industrie du vêtement en République kirghize.

[3] Conformément au Règlement n° 976 du gouvernement de la République kirghize du 31 décembre 2004 établissant l'Instruction relative au transfert de marchandises et de moyens de transport à la frontière nationale de la République kirghize par des personnes physiques.

2.4 Commerce des services pendant la période 2006-2012

2.31. Le secteur des services enregistre une augmentation de sa contribution au PIB depuis quelques années déjà (sa contribution est supérieure à 30% en moyenne, d'après les données officielles). Certains sous-secteurs de services sont examinés plus en détail ci-dessous. Il importe toutefois de noter qu'alors que la République kirghize avait une politique commerciale concernant le commerce extérieur de marchandises avant même son accession à l'OMC, la situation dans le domaine des services était différente. Le secteur des services s'est fortement développé pour devenir la composante principale du commerce extérieur après que les réformes du marché ont été introduites; ainsi, la politique commerciale concernant les services est toujours en cours d'élaboration.

2.32. Le commerce extérieur des services a atteint 4 197,1 millions de dollars EU en 2012, soit un montant six fois supérieur à celui de 2006. La ventilation géographique des services montre que les pays de la CEI détiennent la part principale (plus de 60%); cela est imputable à la domination des exportations de services à destination de ces pays, avec une tendance à la hausse instable (voir le tableau 3). Les parts, dans la ventilation géographique, des importations de services en provenance des pays de la CEI et en provenance d'autres pays étrangers (non membres de la CEI) sont presque égales et aucune tendance manifeste n'a été enregistrée. Le solde du secteur des services est négatif, sauf pour les années 2007 à 2009.

2.33. De manière générale, le secteur des services s'est développé grâce à l'augmentation du commerce de gros et de détail, et grâce à l'amélioration des systèmes de transport et de communication. Les services relatifs aux voyages (services relatifs au tourisme) représentent plus de la moitié du total des exportations de services, suivis par les services de transport et les services fournis aux entreprises.

2.34. La plus grande part des importations de services revient aux services de transport, qui représentent un peu moins de la moitié du total des importations, suivis par les services relatifs au tourisme et les services fournis aux entreprises (voir le graphique 4).

2.35. Ainsi, les plus importants secteurs de services du Kirghizistan sont le commerce de gros et de détail, les transports, les services relatifs au tourisme et les services fournis aux entreprises. D'autres secteurs de services détiennent des parts plus modestes (entre 0,1% et 8%). La part des services relatifs au tourisme a eu tendance à augmenter tant dans le total des exportations que dans celui des importations pendant la période 2006-2012. La part des services de transport a quant à elle diminué pendant cette même période.

2.36. À long terme, on s'attend à ce que le secteur des services ait l'impact le plus fort parmi les secteurs réels de l'économie qui constituent le PIB. Ce secteur devrait se développer plus rapidement que les autres secteurs de l'économie kirghize.

2.5 Tendances et structure des investissements étrangers pendant la période 2006-2012

2.37. Les tendances générales de l'investissement montrent un flux entrant d'investissements étrangers inégal. Les investissements étrangers ont été multipliés par 1,7 entre 2006 et 2012, dégageant un taux de croissance annuel moyen de 12,1% (de 2 514,4 à 4 335,8 millions de dollars EU). La part des autres investissements est restée élevée, à 80,8% et 84,6% du volume total en 2006 et 2012, respectivement, tandis que la part des investissements étrangers directs était de 13,4% et 14,0%, celle des dons et de l'assistance technique de 2% et 1,2%, et celle des investissements de portefeuille de 0,02% et 0,2%.

2.38. Les flux entrants des investissements étrangers directs ont également été inégaux (voir le tableau 4) et sont restés compris entre 9 et 17% du PIB. La valeur de cet indicateur est inférieure à la valeur seuil de l'indice de suffisance de l'IED, qui est de 25% du PIB selon la pratique internationale. Les flux entrants d'IED ces dernières années proviennent surtout de pays autres que ceux de la CEI, le Canada et la Chine se détachant particulièrement du lot. Les investissements canadiens apportent une contribution au secteur des industries extractives, tandis que la Chine est présente dans les projets d'investissement à grande échelle, ainsi que dans les

petites et moyennes entreprises. Jusqu'en 2010, le Kazakhstan était la principale source d'IED parmi les pays de la CEI.

2.39. L'industrie de la transformation, qui absorbe la plus grande part des investissements étrangers directs, reste le secteur le plus attractif pour les investisseurs étrangers; le secteur du commerce maintient sa position dominante dans les services; le secteur des transactions liées à l'immobilier, aux services de location et aux services à la clientèle a montré une tendance à la hausse, tandis que la part du secteur financier est en baisse depuis 2010 (voir le tableau 5).

3 RÉSULTATS DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES

3.1 Politique monétaire

3.1. Les activités de l'organisme gouvernemental de la République kirghize chargé de la politique monétaire pendant la période 2006-2012 ont été entreprises en tenant compte de plusieurs facteurs, qui ont eu une incidence significative sur la formulation de la politique monétaire. Celle-ci a été effectuée dans un contexte de chocs intérieurs affecté par un environnement extérieur toujours instable. Les événements politiques survenus dans le pays ont eu de graves répercussions sur le changement des conditions et sur la nature des résultats issus de la politique monétaire. Compte tenu du risque d'une crise du système bancaire et de la menace d'une stagnation économique profonde face à des taux d'inflation modérés, les actions entreprises par la Banque nationale de la République kirghize (BNRK) ont eu avant tout pour objectif de garantir la stabilité des systèmes bancaire et financier et de promouvoir la croissance économique.

3.2. Les actions visant à dynamiser le crédit entreprises par la BNRK et par le gouvernement de la République kirghize dans le contexte d'une politique et d'un environnement économique intérieurs complexes ont permis une reprise progressive de la croissance des prêts aux entreprises suite à la récession de 2009 due aux effets négatifs de la crise économique mondiale. Le taux de croissance des prêts à l'économie en 2010 a été de 6,3%.

3.3. Dans le but d'éviter de brusques fluctuations du taux de change, la BNRK a augmenté en 2010 les montants de ses interventions monétaires de vente de dollars EU. Le montant net des ventes de dollars EU par la BNRK s'est élevé à 234,8 millions de dollars EU sur l'ensemble de l'année. Le taux de change officiel dollar EU/som kirghize a augmenté de 6,8%, passant de 44,0917 soms/$EU à 47,0992 soms/$EU (il avait augmenté de 11,9% pendant la même période en 2009). Malgré la pression toujours plus forte à laquelle était soumise la som kirghize, la Banque nationale est parvenue à maintenir les réserves internationales, et même à les grossir de 131,7 millions de dollars EU (soit une augmentation de 8,3%), portant ainsi leur total à 1,7 milliard de dollars EU à la fin de décembre 2010, ce qui couvrait 4,3 mois d'importations futures de marchandises et de services.

3.4. En 2010, un excédent commercial a été réalisé, qui s'élevait à 56,1 millions de dollars EU. La même année, le déficit des transactions courantes s'est considérablement détérioré, passant à 508,5 millions de dollars EU ou 11,1% du PIB.

3.5. Compte tenu du taux d'inflation élevé et des risques d'inflation considérables et constants en 2011, y compris les risques découlant du lourd déficit anticipé du budget national, le 30 décembre 2010 le Comité de la réglementation monétaire de la BNRK a pris la décision de faire passer le taux de base de 7% à 8% aux fins des prêts accordés au Fonds spécial de refinancement des banques en janvier 2011. La décision a été prise dans le respect de la politique monétaire plus stricte et conformément aux "Orientations principales de la politique monétaire pour la période 2011-2013".

3.2 Politique budgétaire

3.6. Pendant la période 2006-2012, les recettes budgétaires ont suivi une tendance à la hausse. Les recettes budgétaires consolidées pendant la période ont augmenté de 6,6 points de pourcentage, passant de 21,9% du PIB en 2006 à 28,5% du PIB en 2012. Les dépenses ont également augmenté. Le déficit public en 2010 représentait 5,1% du PIB, contre 1,5% en 2009. En 2010, d'après les données du Comité national de statistique, la hausse du niveau général des prix a été de 19,2%.

3.7. Les processus inflationnistes qui frappent le pays surviennent principalement du fait de facteurs non monétaires. Des estimations ont montré que, pour une inflation de 19,2%, 9,8% sont explicitement imputables à des facteurs non monétaires, 4,8% aux attentes inflationnistes et 4,6% aux facteurs monétaires.[4] Comme cela est indiqué par le Trésor central du Ministère des finances, le déficit du budget national en 2012 était de 20,2 milliards de soms (6,6% du PIB), soit 1,4 milliard de soms de moins que le niveau du déficit budgétaire fixé par la loi. Le déficit en fin d'année était le déficit le plus élevé de ces dernières années en République kirghize.

3.8. Le financement du déficit budgétaire par des sources extérieures s'est élevé à 15,6 milliards de soms, soit 5,1% du PIB; le financement kirghiz a apporté 4,7 milliards de soms, soit 1,5% du PIB.

3.9. La contribution la plus visible a été apportée par les rentrées fiscales qui restent la principale source pour le renflouement du budget. La part des recettes fiscales dans le volume du PIB a augmenté, passant de 17,6% en 2006 à 21% en 2012. La part des rentrées fiscales dans la structure des recettes du budget général a été de 72,8% en moyenne ces dernières années.

3.10. La politique kirghize en matière de dépenses publiques pendant la période 2006-2012 a été axée sur le financement total et en temps opportun de tous les aspects de la sécurité sociale de l'État et sur la création de conditions propices à la croissance économique.

3.11. La politique budgétaire s'est attachée à financer en priorité les secteurs sociaux et à réduire le déficit budgétaire.

3.12. Le Ministère des finances a intégré une prévision financière à moyen terme dans le processus d'établissement du budget, pour faire en sorte que le budget de la République kirghize soit établi en tenant compte des orientations prioritaires du développement social et économique. L'introduction de ce système a permis d'établir des dépenses marginales équitables (normes) pour les ministères et autres organisations dépendant du budget pour le moyen terme, en fonction de stratégies sectorielles.

3.13. En 2010, l'augmentation du niveau général des prix a été très marquée par rapport aux chiffres de 2009. Comme cela est indiqué par le Comité national de statistique, l'augmentation du niveau général des prix a été de 19,2% en 2010, alors qu'elle avait été de 0,0% en 2009. Les raisons de l'accélération des processus inflationnistes dans l'économie étaient: la hausse des prix des produits agricoles et des ressources énergétiques sur les marchés mondiaux et sur le marché intérieur, due à de faibles récoltes et à la reprise de la demande mondiale de produits pétroliers; une modification de la politique tarifaire pour l'électricité et l'énergie thermique; une fermeture partielle des frontières et un régime de contrôle des frontières plus sévère avec les pays voisins; ainsi qu'une dégradation des conditions commerciales sur le territoire de la République kirghize du fait de l'instabilité de la situation publique et politique.[5]

3.14. Les données du Comité national de statistique montrent que l'indice des prix à la consommation (indice illustrant le taux d'inflation) a augmenté. Au début de 2012, il se situait à 7,5% (comparaison entre décembre 2012 et décembre 2011), alors qu'il était de 5,7% à la même période en 2011. Le taux d'inflation annuel moyen était quant à lui de 2,8%, alors qu'il avait atteint 16,6% en 2011.

3.3 Impôts[6]

3.15. La nouvelle version du Code des impôts est entrée en vigueur en 2009 et visait à aider les contribuables afin de soutenir le développement des petites et moyennes entreprises. Huit impôts ont été supprimés, dont six impôts nationaux et deux impôts locaux. Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été ramené de 20% à 12%.

3.16. En 2012, le Service des impôts du gouvernement de la République kirghize a perçu des impôts et des droits pour un montant de 35 069,2 millions de soms, contre un montant prévu de

[4] Données du rapport de la BNRK de 2010.
[5] Données du rapport de la BNRK de 2010.
[6] Selon le Rapport de résultats pour 2012 du Service des impôts du gouvernement de la République kirghize.

35 832,6 millions. Le plan de collecte a donc été mis en œuvre à 97,9%, avec un écart négatif de 763,4 millions de soms. Le montant des impôts et droits perçus a augmenté de 4 765,8 millions de soms, soit 15,7%, par rapport à 2011. La part des recettes fiscales dans le PIB se montait à 11,52% et elle a augmenté de 0,93 point de pourcentage par rapport à la même période l'année précédente.

3.17. Afin d'améliorer les résultats du processus de réforme et de modernisation de l'administration des impôts, les mesures suivantes ont été prises:

- Un logiciel a été développé et partiellement déployé dans 60 unités territoriales du Service des impôts. Il permet l'automatisation complète du processus d'administration des impôts et du flux documentaire.
- Une nouvelle structure organisationnelle des autorités fiscales a été mise en place, qui est fondée sur les principes modernes de gestion des charges fonctionnelles.
- Le Service des impôts a lancé un nouveau site Web qui permet aux utilisateurs d'accéder à tous les renseignements concernant les actes juridiques réglementant les impôts, tous les types d'impôts et les projets d'actes juridiques. Les utilisateurs peuvent en outre lire les actualités, en apprendre davantage sur les activités des autorités fiscales, chercher des informations par numéro d'identification du contribuable ou numéro de TVA, vérifier un mandat délivré en vue d'une inspection, obtenir des renseignements liés à la réglementation et au commerce des produits alcooliques, vérifier le calcul de l'impôt foncier, consulter le calendrier des contribuables et accéder à la base de connaissances et à d'autres documents de référence.

3.4 Politique industrielle

3.18. Bien que le secteur industriel ne représente qu'une part modeste du PIB, il fournit toutefois plus de la moitié des recettes fiscales et constitue une source essentielle d'emplois, alors que le gouvernement de la République kirghize n'accorde aucune subvention à ce secteur, en particulier aucune subvention relevant des dispositions de l'Accord sur les MIC de l'OMC.

3.19. Aujourd'hui, la structure industrielle du pays est composée de 17 secteurs: 2 dans les industries extractives, 14 dans l'industrie manufacturière et le secteur de l'électricité. C'est l'industrie manufacturière, avec une part de plus de 80%, qui continue de contribuer le plus à la croissance industrielle. Cinq secteurs seulement sont générateurs de développement économique et de revenus fiscaux, à savoir la métallurgie et l'agroalimentaire, les textiles et vêtements, la production d'autres produits minéraux non métalliques et l'énergie. La production de ces secteurs représente plus de 90% de la production industrielle totale. Pendant la période à l'examen, le nombre d'entreprises rouvertes a fortement augmenté dans plusieurs domaines d'activité. Au total, il existe 2 090 entreprises et fabricants, qui emploient 201 000 personnes.

3.20. Ces dernières années, la contribution du secteur industriel à l'économie a suivi une tendance à la hausse, qui reflète l'évolution de sa capacité. Entre 2009 et 2011, une croissance jusqu'à 20% de la part du secteur dans le PIB a été enregistrée. En 2010, la baisse de 16,8% constatée a été causée par des facteurs intérieurs; elle a été provoquée par une réduction du volume de production du gisement de Kumtor due aux glaces qui recouvraient les tranchées métallifères à ciel ouvert. À l'exclusion des entreprises minières de Kumtor, en 2012, la production industrielle s'est élevée à 83,1 milliards de soms, ce qui correspondait à un taux de croissance de 118,7%. L'indice de volume a atteint 106,1% cette année-là alors qu'il était de 111,7% en 2010 et de 118,8% en 2011 (voir le graphique 3).

3.21. Les produits manufacturés constituent la part principale des exportations, à savoir 85%. Il s'agit principalement de l'or, des produits alimentaires transformés, des vêtements et des matériaux de construction. Les vêtements occupent la troisième position des exportations après l'or et les produits alimentaires et agricoles.

3.22. Compte tenu de la structure actuelle du secteur industriel, une stratégie de diversification a été mise en place ces dernières années, qui a mis l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée. Ces secteurs sont les textiles et vêtements, l'agro-industriel, l'énergie, les industries extractives et la construction. Ils utilisent surtout des ressources locales, mais ne sont pas toujours orientés vers leur transformation poussée.

3.23. Les textiles et vêtements sont un secteur industriel prioritaire. Des matières premières locales (laine, coton) sont utilisées dans le processus de production des textiles, tandis que le secteur des vêtements fournit des emplois et a une capacité d'exportation élevée. Ces cinq dernières années, la production de textiles et de vêtements a augmenté de plus de la moitié grâce au secteur des vêtements. Depuis 2006, les vêtements représentent plus de 80% des produits de ce secteur et les textiles près de 20%.

3.24. Du fait de l'importance de ce secteur, le gouvernement de la République kirghize a mis en place des conditions propices à son développement. En particulier, le système d'imposition simplifié, c'est-à-dire le système de paiement forfaitaire (patente), et le régime spécial de contributions sociales ont été mis en place pour les entrepreneurs individuels dans le secteur des textiles et vêtements.

3.25. La part du secteur des textiles et vêtements se montait à 6,9% du volume total du secteur manufacturier en 2012. La production du secteur a atteint 9,2 milliards de soms, soit un taux de croissance de 12,5%, les vêtements représentant à eux seuls 8 milliards de soms, soit un taux de croissance de 17%. À l'heure actuelle, le secteur des textiles est sur le déclin, à l'exception du sous-secteur des articles de bonneterie. La fabrication de tissus de coton et de soie a stoppé. Quelque 90-95% des fibres de coton sont exportées comme matières premières. Redynamiser l'industrie textile nécessiterait des investissements.

3.26. Dans le but d'encourager un développement stable du secteur des textiles et vêtements, le gouvernement de la République kirghize, en vertu de la Résolution n° 123 du 6 mars 2013, a approuvé le Programme de développement du secteur des textiles et vêtements en République kirghize pour la période 2013-2015.

3.27. L'industrie agroalimentaire est l'un des secteurs stratégiques de l'économie. Le niveau de développement de ces secteurs détermine le niveau des conditions de vie de la population et a un poids social énorme dans la résolution du problème du chômage. L'industrie agroalimentaire englobe 9 388 grandes, moyennes et petites entreprises. Sur le nombre déclaré d'entreprises agroalimentaires, 457 sont des grandes et moyennes entreprises et 8 931 sont des petites entreprises (95% du total).

3.28. Une tendance à la hausse de la production de produits alimentaires, y compris les boissons et le tabac, a été observée dès 2006. Le taux de croissance annuel moyen de ce secteur a été de 4,4% entre 2008 et 2010. Le secteur agroalimentaire représente entre 12 et 14% de la production industrielle du pays. Il génère 17% environ de toutes les taxes payées par le secteur industriel kirghiz, tout en tenant compte du fait que le commerce, la production, l'exportation et l'importation d'eaux-de-vie et de produits alcooliques sont des activités soumises à licence. La transformation de produits agricoles représente quant à elle moins de 15%. Le défi majeur de ce secteur est d'améliorer son niveau de transformation. À cette fin, le Programme de développement de l'industrie agroalimentaire en République kirghize pour la période 2012-2016 a été soumis pour examen, mais n'a pas encore été mis en place.

3.29. Le secteur kirghiz des industries extractives a un potentiel immense. Des experts internationaux signalent depuis longtemps que la capacité du pays dans ce domaine reste largement sous-utilisée, au vu de l'étendue du territoire et des bonnes conditions de prospection géologique. Actuellement, la part des industries extractives dans le secteur industriel total est de 2% environ. Les industries extractives emploient plus de 15 000 personnes. Le salaire mensuel moyen dans ce secteur est quatre fois plus élevé que le salaire mensuel moyen national.

3.30. La politique de développement des industries extractives est en cours d'élaboration et elle mettra l'accent sur la promotion des gisements explorés de petite et moyenne tailles dont les réserves sont vastes. Les contradictions entre les actes législatifs en vigueur relatifs à l'utilisation du sous-sol et la Constitution et d'autres lois de la République vont être supprimées.

3.31. Les matériaux de construction représentent 6% environ du PIB. Pour leurs activités, les entreprises du secteur utilisent principalement leurs propres ressources en matières premières. Les produits orientés vers les marchés étrangers incluent le ciment, le verre à vitres et les carreaux pour murs et façades en pierre naturelle. Depuis quelques années, des investissements étrangers directs et les fonds propres d'entrepreneurs ont permis le lancement d'entreprises pour

la production de matériaux de construction remplaçant certains produits importés tels que le ciment, les briques réfractaires, le béton de polystyrène, le mélange de ciment sec, etc.

3.32. Depuis 2006, la situation dans le secteur des matériaux de construction a commencé à se stabiliser. À l'heure actuelle, il y a près de 200 entités économiques opérant dans la production de matériaux de construction, qui emploient un total de 10 000 personnes. Depuis 2010, la production de matériaux de construction suit une tendance à la hausse, grâce au développement de nouvelles capacités de production de ciment et grâce au lancement de la production de verre à vitres en 2012.

3.33. La modernisation d'entreprises existantes et l'établissement de nouvelles entreprises dans le secteur des matériaux de construction se font au moyen d'investissements nationaux et étrangers. Les entités commerciales établies dans ce secteur sont surtout des petites et moyennes entreprises et des entrepreneurs individuels.

3.34. Afin de développer le secteur manufacturier, qui représente plus de 80% des produits industriels, le gouvernement de la République kirghize, en vertu de la Résolution n° 133 du 14 mars 2013, a approuvé le Programme de développement du secteur manufacturier pour la période 2013-2015. Ce programme a pour objectif d'augmenter la production et l'exportation des produits industriels, de garantir la compétitivité des produits industriels kirghiz sur les marchés de l'Union douanière, d'augmenter la part des produits industriels dans le PIB, de créer des emplois supplémentaires, etc.

3.5 Électricité

3.35. La part du secteur de l'électricité est de 2% du PIB, de 16% du volume du secteur industriel, de 10% des recettes publiques (1990-2000) et de 1,7 à 2% de l'emploi dans le secteur industriel. L'électricité est un secteur multiplicateur puisqu'il permet le déroulement des processus industriels dans des secteurs connexes. Selon des estimations d'experts, l'une des raisons du développement rapide du secteur des vêtements et de l'augmentation du nombre d'emplois en République kirghize ces dernières années a été la disponibilité d'une électricité bon marché.

3.36. De façon générale, le secteur kirghiz de l'électricité, qui englobe les systèmes de production, de transmission et de distribution, répond à la demande d'électricité du pays. Cependant, en 2008 et en 2009, une baisse de la production d'électricité a été enregistrée. Pendant cette période, à cause d'années de sécheresse, la consommation d'électricité a fait l'objet de restrictions, qui ont été annulées en 2010. Pendant les années suivantes, la production a donc augmenté et a atteint 16 393,28 millions de kWh en 2012 (soit une augmentation de 113% par rapport au niveau de 2006). L'amélioration des capacités de production, du fait de la mise en activité de la première unité hydroélectrique HPP-2 à Kambaratinskaya en 2010, a également joué un rôle. Les pertes d'électricité ont été ramenées de 4,7 milliards de kWh en 2006 à 3,2 milliards de kWh en 2012 (soit une réduction de 32%) (voir le tableau 6).

3.37. En 2011, les exportations d'électricité ont été les plus élevées de toute la période considérée, atteignant 2,9 milliards de kWh. En 2012, le volume des exportations était de 1,6 milliard de kWh en raison de la croissance de la consommation intérieure et d'un début d'année sec. En général, les exportations d'électricité du Kirghizistan tendent à baisser; entre 2006 et 2012, elles ont baissé de 1,7 fois, passant de 2 682,50 à 1 592,95 millions de kWh.

3.38. Les mesures suivantes ont été prises pour développer le secteur de l'énergie: expansion des capacités de production grâce à la construction de nouvelles centrales hydroélectriques et au réaménagement de centrales existantes; mise en place de lignes de transmission pour garantir un approvisionnement fiable en électricité aux consommateurs kirghiz et pour les exportations; encouragement des investissements privés dans les entreprises de production.

3.6 Combustibles

3.39. Le charbon représente jusqu'à 9,5% des différentes sources d'énergie utilisées en République kirghize. La part du charbon local dans la structure de la consommation était de 25,5% en 2006 et s'est élevée à 56.6% en 2012. Ainsi, la part du charbon importé dans la consommation intérieure est en baisse et les importations de charbon ont donc diminué de 1,2 fois. Il est en outre

prévu de réduire progressivement les importations de charbon et d'en augmenter les exportations à destination de la Chine et des pays voisins, à savoir le Tadjikistan et l'Ouzbékistan.

3.40. Les prévisions indiquent que les réserves de pétrole et de gaz non prospectées en République kirghize sont de quelque 289 millions de tonnes de combustible de référence. Sur le territoire des oblasts de Jalal-Abad, Osh et Batken, 15 gisements de pétrole et de gaz sont prospectés. Les quantités de pétrole et de gaz naturel produites sont insuffisantes bien qu'une certaine augmentation de la production ait été constatée entre 2006 et 2012. Pendant cette même période, une augmentation de l'extraction et de la production de 344,4% pour le charbon, de 118,1% pour le pétrole et de 146,9% pour le gaz naturel a été constatée (voir le tableau 7). Les importations de charbon ont augmenté jusqu'à 116,84%, tandis qu'une diminution des importations de pétrole et de gaz naturel de, respectivement, 46,5% et 45,3% a été enregistrée. Les exportations ont augmenté de 554,6% pour le charbon, de 0% pour le pétrole et le gaz naturel, et de 72,8% pour l'électricité. La consommation des ressources énergétiques a augmenté comme suit: jusqu'à 152,9% pour le charbon, 100,8% pour le pétrole, 51% pour le gaz naturel et 152,7% pour l'électricité.

3.41. Le Kirghizistan doit augmenter ses importations afin de répondre à la demande de produits pétroliers. Il risque de ne pas pouvoir garantir l'offre intérieure de gaz naturel à long terme et de rester dépendant des importations.

3.7 Privatisation

3.42. Trois programmes de privatisation ont été mis en place pendant la période 2006-2012; chacun d'entre eux a été déployé en tenant compte de l'expérience acquise et des constatations tirées des étapes précédentes de la privatisation. À l'heure actuelle, les objectifs majeurs de la réforme des biens publics dans le cadre des programmes de privatisation incluent la privatisation de biens publics par des propriétaires compétents, la promotion des investissements dans le secteur public, la rationalisation de la structure des biens publics et la privatisation de certains biens qui n'ont pas été vendus lors des étapes précédentes.

3.43. La caractéristique particulière du programme de privatisation est la transparence et la responsabilité du processus de privatisation confié au *Jogorku Kenesh* (Parlement) de la République kirghize. Des députés du *Jogorku Kenesh* ou de parlements (*kenesh*) locaux et des représentants des milieux d'affaires et du secteur privé sont inclus dans les comités d'évaluation et de privatisation. Les entreprises d'importance stratégique pour l'économie nationale peuvent être privatisées conformément aux programmes (concepts) approuvés par le *Jogorku Kenesh*.

3.44. Au 1er janvier 1991, 9 989 biens publics étaient enregistrés dans le pays; ils ont constitué le point de départ du processus de privatisation et sont actuellement utilisés dans le cadre de son analyse et de l'évaluation de sa portée. Du fait de la transformation des relations de propriété en République kirghize, la part globale des entreprises privées était de 73,6% au 31 décembre 2012. L'État a des prises de participation dans 60 sociétés par actions et détient une part majoritaire des actions de 43 sociétés par actions.

3.8 Restructuration du service public et bonne gouvernance

3.45. Le régime présidentiel a été en vigueur dans le pays jusqu'au référendum de juin 2010. Après le référendum, le Kirghizistan est devenu une république parlementaire. La nouvelle Constitution prévoit l'élection d'un premier ministre par le Parlement, qui joue un rôle essentiel dans la formation d'un nouveau gouvernement et dans la restructuration du service public.

3.46. Afin d'assurer l'efficacité des processus de réforme en République kirghize, soutenus par la majorité de la population, l'objectif a été de constituer une gouvernance publique mobile et compacte. À cette fin, la Commission pour l'optimisation de l'administration publique a été créée conformément à la Résolution n° 41 du gouvernement de la République kirghize du 11 février 2011. Le nombre de ministères et d'organismes a été ramené de 20 à 16 et 1 794 fonctionnaires ont été limogés sur proposition de la Commission pendant le premier semestre de 2012. De plus, le nombre d'organismes publics d'inspection est passé de 21 à 12.

3.47. Dans le cadre de ses activités, la Commission a redistribué les tâches et fonctions d'organismes publics dissous ou restructurés, ainsi que celles de nouveaux organismes tels que l'Inspection nationale de la sécurité environnementale et technique et l'Inspection nationale de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des questions vétérinaires et phytosanitaires, qui ont été créées pour reprendre les fonctions de contrôle et de surveillance de différents ministères et organismes et les répartir entre deux organismes seulement.

3.48. Une analyse de 1 176 fonctions ayant une incidence sur les performances de 40 ministères et organismes a été effectuée. Elle a permis d'identifier 176 domaines problématiques, qui ont ensuite été regroupés en 10 types en fonction de leurs traits communs.[7]

3.49. Des conseils de surveillance publique opèrent sous l'autorité des organismes publics; ils sont constitués de représentants du secteur civil, des milieux d'affaires et des départements gouvernementaux, ont pour tâche de surveiller les travaux des organismes publics et sont habilités à soumettre des recommandations sur diverses questions touchant au service public.[8]

4 POLITIQUE COMMERCIALE ET QUESTIONS CONNEXES

4.1 Politique commerciale

4.1. Le principal organe chargé de coordonner l'élaboration de la politique de commerce extérieur est le Ministère de l'économie de la République kirghize. La formulation et la mise en œuvre de la politique commerciale font intervenir le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, le Ministère de l'énergie et de l'industrie, le Ministère des transports et communications, le Ministère des finances, la Banque nationale de la République kirghize, le Service des douanes et la Chambre de commerce et d'industrie.

4.2. La politique commerciale kirghize s'appuie sur la Constitution nationale, sur les lois régissant les relations commerciales et sur les actes juridiques du gouvernement; elle est en conformité avec les principes et les normes de la loi internationale, les engagements dans le cadre de l'OMC et les unions économiques régionales.

4.3. L'accession du Kirghizistan à l'OMC a garanti aux hommes et aux femmes d'affaires kirghiz la liberté des échanges, ouvert l'accès aux marchés étrangers et au marché intérieur, et créé un environnement concurrentiel pour les producteurs nationaux. Parmi les pays d'Asie centrale, la République kirghize se détache par son régime commercial hautement libéralisé. Les principes de base d'un système commercial sûr et prévisible ont été mis en place dans la République, les limites géographiques du marché se sont élargies et la structure de la valeur totale des échanges a été modifiée.

4.4. Les régimes suivants sont appliqués aux partenaires commerciaux du Kirghizistan: libre-échange pour les pays de la CEI, traitement de la nation la plus favorisée (NPF) pour les Membres de l'OMC et traitement préférentiel pour les pays les moins avancés (PMA).

4.5. Les accords de libre-échange conclus avec les pays de la CEI[9] s'appliquent principalement aux droits, notamment aux droits de douane, aux impôts et aux questions relatives au transit.

---

[7] Exercice déloyal de fonctions et manque de coordination avec d'autres organismes (78); financement insuffisant et ressources matérielles et techniques déficientes (52); dispersion de fonctions liées entre différents organismes publics (18); problèmes causés par la situation sociale et économique générale (circonstances territoriales et défis externes) (12); pénurie de personnel et faiblesse du système d'éducation (8); longueur des procédures de prise de décisions (2); statut insuffisant d'un organisme public (2); absence de mécanismes (2); corruption dans le système judiciaire (1); personnel insuffisant (1).

[8] Décret n° 212 du Président de la République kirghize du 29 septembre 2010 relatif à l'amélioration des relations entre les organismes publics et la société civile.

[9] Accord de libre-échange avec la Russie (8 octobre 1992); accord de libre-échange avec le Kazakhstan (22 juin 1995); accord de libre-échange avec l'Ouzbékistan (24 décembre 1996); accord de libre-échange avec l'Azerbaïdjan (12 janvier 2004); accord de libre-échange avec l'Arménie (4 juillet 1994); accord de libre-échange avec Moldova (26 mai 1995); accord de libre-échange avec l'Ukraine (26 mai 1995); accord de libre-échange avec le Bélarus (30 mars 1999); accord de libre-échange avec le Tadjikistan (19 janvier 2000). En outre, le pays accorde le traitement de libre-échange à la Géorgie et au Turkménistan conformément à l'accord de la CEI du 15 avril 1994 relatif à la création d'une zone de libre-échange.

4.6. La République kirghize, qui bénéficie du système préférentiel de l'Union européenne, du Japon et des États-Unis dans le cadre du Système généralisé de préférences, accorde un traitement préférentiel à 47 PMA sous la forme d'une exonération de droits de douane.

4.7. La République kirghize a conclu avec des pays tiers des accords bilatéraux prévoyant le traitement NPF dans les domaines du commerce et de la coopération économique.[10] Par ailleurs, dans le cadre du Mémorandum d'accord réciproque entre le gouvernement de la République kirghize et le gouvernement de la République islamique d'Iran relatif à des préférences commerciales réciproques (3 novembre 2008), le pays accorde des préférences commerciales aux marchandises qui font l'objet d'échanges entre les deux pays.

4.8. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'OMC, des droits de douane différenciés sont appliqués aux importations. Il n'a pratiquement pas été fait usage de droits sur les exportations de marchandises, ni de restrictions sur les importations ou les exportations. Aucun contingent n'a été introduit pour les importations en provenance des pays Membres de l'OMC. Les entreprises choisissent elles-mêmes leurs partenaires commerciaux. Les entreprises publiques et privées ont le droit de participer à des activités d'importation/d'exportation sans enregistrement particulier ni restriction, sauf s'agissant de marchandises soumises à un régime de licences d'importation ou d'exportation.

4.9. Les régimes de licences ont pour objet de contrôler les exportations/importations des marchandises visées, mais non de restreindre les quantités importées ni la valeur des exportations et des importations.

4.2 Réglementation douanière et tarifaire

4.10. Conformément à ses engagements dans le cadre de l'OMC concernant l'accès aux marchés pour les marchandises, la République kirghize réexamine annuellement le tarif douanier applicable aux marchandises importées; ce tarif doit ensuite être approuvé par le *Jogorku Kenesh*. Le taux de droit moyen pendant la période 2006-2012 a été d'environ 5% et le taux maximum de 20%.

4.11. La structure tarifaire dans le cadre NPF n'a fait l'objet d'aucune refonte importante depuis 2006. Le nombre de catégories de droits *ad valorem* a été ramené de sept catégories en 2006 à six en 2012 (voir le tableau 8). Le taux de droit NPF modal de 10% couvre 33,8% de toutes les marchandises soumises (31,6% en 2006). Environ 46% des positions tarifaires sont exemptes de droits (42% en 2006), tandis que 5% sont soumises à des taux de 12% ou de 15% (5,8% en 2006). Les taux de 5% et inférieurs s'appliquent à 58,6% de l'ensemble des positions tarifaires contre 61% en 2006; cette variation résulte principalement de la part plus élevée de marchandises en franchise de droits et de celle moins élevée des marchandises faisant l'objet de taux de 10%. Des taux de droits non *ad valorem* sont appliqués seulement à 1,3% de l'ensemble des positions tarifaires. Il s'agit de plusieurs droits spécifiques (11 groupes de produits de base), mais surtout de droits alternatifs (143 groupes tarifaires) pour les produits alcooliques.

4.12. Il convient de souligner que les droits de douane appliqués aux marchandises importées sont très inférieurs aux engagements souscrits par la République kirghize en la matière. Ainsi, à ce jour, le droit moyen sur les produits agricoles, selon les engagements pris dans le cadre de l'OMC, est de 12,1% alors que le droit appliqué est de 8,1%; de même, le taux appliqué aux produits manufacturés est de 4,1%, contre un taux moyen de 6,4% dans la liste d'engagements. Le pays dispose ainsi d'une certaine marge de manœuvre pour augmenter les droits dans le cadre des taux consolidés actuels. Cette politique s'explique principalement par le fait que les fabricants de produits d'exportation dépendent des importations de matières premières et d'intrants non produits en République kirghize.

4.13. Lorsque les marchandises proviennent de pays ne bénéficiant pas de la clause de la nation la plus favorisée (non Membres de l'OMC), ou lorsque le pays d'origine n'est pas précisé, un taux de droit maximum de 35% est appliqué.

[10] République de Lettonie, Confédération suisse, États-Unis d'Amérique, République slovaque, République populaire de Chine, République de Bulgarie, République de Cuba, Mongolie, République islamique du Pakistan, République du Tadjikistan.

4.14. Un droit de 0,15% de la valeur en douane des marchandises et des véhicules de transport est perçu pour les besoins du dédouanement des marchandises et des véhicules de transport déclarés en tant que marchandises.

4.3 Réglementation non tarifaire

4.15. Pendant la période considérée, les textes législatifs relatifs à la réglementation non tarifaire ont été modifiés afin d'exclure les pouvoirs qui permettaient aux ministères et aux agences d'édicter des actes juridiques de réglementation, y compris des procédures d'enquête, dans leur sphère de compétence: Loi n° 28 portant modification de la Loi de la République kirghize sur les mesures de sauvegarde (du 15 février 2010), Loi n° 44 portant modification de la Loi de la République kirghize sur l'antidumping (du 4 mars 2010), Loi n° 43 portant modification de la Loi de la République kirghize sur les subventions et mesures compensatoires (du 4 mars 2010).

4.3.1 Mesures de sauvegarde

4.16. Des enquêtes préalables à la mise en place de mesures de sauvegarde ont été effectuées concernant la farine de blé (2009), les sucres blancs (2009), les œufs de volailles (2010) importés sur le territoire de la République kirghize. Dans le cas des importations de sucres blancs et d'œufs de volailles, les enquêtes n'ont pas abouti à l'application de mesures de sauvegarde. Les mesures de sauvegarde prises par la République kirghize sont imposées indépendamment du pays d'origine des marchandises importées.

4.17. S'agissant de la farine de blé importée, des droits de sauvegarde ont été mis en place. Un droit spécifique provisoire de 3 soms par kg a été imposé pendant les cinq mois de la procédure d'enquête. Une fois connus les résultats de celle-ci, les droits de sauvegarde ont été appliqués pendant une durée d'un an (de novembre 2009 à novembre 2010). La durée totale de l'application des droits de sauvegarde a été de 17 mois. Le taux initial du droit de sauvegarde (3 soms par kg) a fait l'objet d'un réexamen pendant sa période de validité et a été fixé à 1 som par kg (août 2010).

4.3.2 Droits saisonniers

4.18. En vertu de la Loi sur le tarif douanier de la République kirghize, un droit saisonnier a été imposé aux importations de farine de blé sur le territoire pendant deux mois en 2012. Ce droit était de 2,5 soms par kg, ce qui ne dépasse pas 10% de la valeur de la farine de blé importée.

4.3.3 Attribution de contingents

4.19. Afin de stimuler le développement du marché de l'alcool, d'empêcher les pratiques déloyales et de lutter contre les contrefaçons et la contrebande de produits, l'importation de produits alcooliques est soumise à contingent depuis 2004 au Kirghizistan. Cette mesure ne s'applique pas à l'importation de produits provenant de pays Membres de l'OMC.

4.20. Il n'a pas été appliqué de droits antidumping ni de droits compensateurs au Kirghizistan.

4.3.4 Licences d'importation

4.21. La liste des marchandises dont l'importation est soumise à licence a été approuvée par la Résolution n° 1101-I du 8 juin 1998 du *Jogorku Kenesh* de la République kirghize. L'évaluation d'experts est établie par le Ministère des affaires intérieures, le Ministère de l'économie, le Ministère des urgences, le Ministère de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, le Ministère de la défense, le Ministère de la santé, le Ministère des affaires étrangères, le Comité d'État pour la sécurité nationale et l'Académie nationale des sciences.

4.22. Dix-sept groupes de produits sont soumis à licence d'importation.[11] Le régime de licences a pour but de protéger l'économie nationale, la sécurité du pays, les intérêts de la

[11] Outils de chiffrement, armes et matériel à usage militaire, moyens de protection contre les produits de guerre chimiques, uniformes, vêtements et emblèmes militaires, documents normatifs et techniques concernant le matériel militaire, poudre et explosifs, dispositifs explosifs et pyrotechniques, matières,

République kirghize, la vie et la santé de la population, la flore et la faune, et de garantir la protection de l'environnement. Il vise également à aider au maintien de la loi et de l'ordre dans le pays, à préserver la situation financière et la balance des paiements de la République, à faire respecter les prescriptions des traités internationaux concernant la non-prolifération des armes de destruction massive et leurs moyens de transport, et à permettre le contrôle de l'exportation, de l'importation, de la réexportation et du transit des produits contrôlés.

4.23. Selon les textes réglementaires, des licences simples et des licences générales sont délivrées pour les marchandises destinées au commerce extérieur. La validité d'une licence générale permettant d'effectuer des importations/exportations ne dépasse pas une année civile; elle peut être prorogée sur demande motivée du requérant. Dans les cas où le requérant se voit refuser la délivrance d'une licence pour des motifs qu'il estime injustifiés, le problème est résolu par la voie judiciaire.

4.3.5 Prohibitions à l'exportation

4.24. En vue d'éviter la pénurie aiguë, sur le marché intérieur, de produits de grande importance pour le pays, il a été décidé d'interdire provisoirement l'exportation de combustibles et de lubrifiants (2011-2012), de blé en grains et de farine de blé (2012) du territoire kirghiz. Des droits d'exportation ont été appliqués sur le charbon, les peaux animales non traitées, la laine et les tissus de laine, les débris et déchets de plomb, la farine de blé, le blé en grains, les graines de tournesol, l'huile végétale (2008), le papier et le carton recyclés (de 2009 à ce jour), le foin et le fourrage destinés à l'élevage (2010) et les engrais minéraux (2012). Les droits d'exportation ci-dessus ont été éliminés à l'exception d'un droit de 10 soms par kg de papier et carton recyclés (code CCFEA 4707).[12]

4.4 Procédures douanières et évaluation en douane

4.25. Au cours de la période allant de 2006 à 2012, des procédures douanières modernisées ont été mises en place dans le cadre du Code douanier révisé de la République kirghize. Les principes sur lesquels sont fondées ces procédures sont l'évaluation indépendante, la sélectivité et les contrôles postérieurs au passage en douane. À la suite de la révision de la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto révisée) régissant les procédures de dédouanement et les autres formalités douanières, la procédure de contrôle douanier, le recouvrement des droits de douane et des impositions par les autorités douanières, les rapports entre les services douaniers et les tierces parties, la procédure de recours contre les décisions liées aux douanes et l'application des technologies de l'information ont été améliorés.

4.26. La participation du Service des douanes du gouvernement de la République kirghize (dénommée ci-après Administration des douanes) aux travaux du Conseil des chefs des services douaniers des pays membres de la Communauté économique eurasiatique et à ceux du Conseil des chefs des services douaniers de la CEI a permis d'harmoniser la législation douanière kirghize avec les dispositions de l'Union douanière et de la Communauté d'États indépendants. Dans le cadre de ces 2 conseils, respectivement plus de 30 et de 150 documents régissant des questions liées aux affaires douanières dans cette région ont été adoptés.

4.27. L'Administration des douanes de la République collabore également avec les services douaniers de la Coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC).[13] Deux traités

technologies, matériels et installations nucléaires, matières spécialisées non nucléaires, sources de rayonnement radioactif y compris les déchets radioactifs, matières, équipements et techniques destinés à des fins pacifiques mais qui peuvent être utilisés pour produire des armes d'extermination massive, certains types de matières premières, d'approvisionnements, d'équipements, de techniques et de renseignements scientifiques et techniques qui peuvent être utilisés pour mettre au point des armes et du matériel militaire, métaux précieux, alliages, métaux plaqués ou doublés de métaux précieux, minerais, concentrés, déchets et résidus, stupéfiants et psychotropes, substances hautement puissantes et toxiques et leurs précurseurs, poisons virulents, déchets dangereux, armes à usage civil et armes de service, tabac, alcool, spiritueux et bière, substances appauvrissant la couche d'ozone et produits contenant ces substances.

[12] Résolution n° 610 du gouvernement de la République kirghize du 30 septembre 2009. L'objectif est de fournir aux fabricants de produits nationaux toutes les matières premières nécessaires, de stimuler la production et d'accroître les exportations de produits finis.

[13] Azerbaïdjan, Chine, Kirghizistan, Kazakhstan, Tadjikistan, Ouzbékistan, Mongolie.

bilatéraux internationaux ont été élaborés et approuvés au sein de la CAREC. Depuis 2006, l'Administration des douanes prend part à la rédaction de deux accords en tant que membre du Conseil des chefs des services douaniers de l'Organisation de coopération économique (OCE).[14] Quatre documents liés aux questions douanières ont été adoptés dans le cadre de l'Organisation de coopération de Shanghaï (OCS).[15]

4.28. L'Administration des douanes a signé 38 accords de coopération bilatérale avec les services douaniers des pays de la CEI, et 13 accords de coopération bilatérale avec les autorités douanières de pays non membres de la CEI.

4.29. Les programmes de coopération menés actuellement avec les bailleurs de fonds de l'Union européenne et le Département d'État américain portent sur des projets de modernisation des services des douanes grâce à une aide au renforcement des frontières (reconstruction et équipement des postes de contrôle douanier), sur la lutte contre le trafic illégal de drogues, etc.

4.30. Le Règlement n° 556 du gouvernement de la République kirghize sur les mesures visant à organiser le fonctionnement des postes de contrôle frontaliers nationaux destinés au trafic routier, aérien et ferroviaire international et des postes fixes intérieurs sur les axes routiers de la République kirghize a été adopté le 19 novembre 2007. Il approuve la liste des postes de contrôle où sera mis en place le contrôle initial complexe. Le règlement prévoit en outre la création d'une carte technologique de l'interaction entre les organismes de surveillance de l'État (douanes, services frontaliers, service sanitaire, quarantaine, services des normes et du contrôle de la qualité). En raison de l'insuffisance de financement, qui réduit la possibilité d'assurer le contrôle sanitaire dans l'ensemble des postes, ce contrôle a été mis en place uniquement dans certains sites. Les postes de contrôle ont été installés en priorité aux frontières avec les pays exportant des produits à haut risque.

4.31. Le Règlement n° 587 du gouvernement de la République kirghize portant approbation des prescriptions de construction (reconstruction) et de dotation de postes de contrôle routier à la frontière de la République kirghize et des prescriptions de dotation de postes de contrôle routier à la frontière de la République kirghize en équipements informatiques et techniques a été adopté le 13 décembre 2007.

4.32. Le Règlement n° 72 du gouvernement de la République kirghize, adopté le 5 mars 2008, vise à réduire le nombre de documents que doivent présenter les hommes et femmes d'affaires pour obtenir des certificats et autres permis d'exportation/d'importation, et à réduire les délais de délivrance.

4.33. Par Décision n° 15 du Bureau de la Chambre de commerce et d'industrie (en date du 19 février 2008), le nombre de documents exigés pour recevoir le certificat d'origine des marchandises a été réduit de 60%.

4.34. Conformément aux termes de la Convention de prêt entre le gouvernement de la République kirghize et la Banque asiatique de développement (2005), qui prévoit l'amélioration des performances des services douaniers et la facilitation des échanges, le Système unifié d'information automatisé de l'Administration des douanes a été mis au point et se trouve depuis 2012 en phase de test de fonctionnement. Au cours de l'année 2013, il est prévu d'installer et de régler les équipements, de former le personnel et de déployer le système en vue de sa mise en opération commerciale sur l'ensemble du territoire de la République.

4.35. Le Règlement n° 342 du gouvernement de la République kirghize (en date du 30 décembre 2010) a approuvé la Stratégie de développement de l'Administration des douanes en République kirghize pendant la période 2011-2013, et le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement de l'Administration des douanes en République kirghize pendant la période 2011-2013. Ce plan est un document qui décrit en détail les principaux domaines à améliorer au sein de l'administration douanière et les objectifs poursuivis à court et moyen termes, ainsi que le financement et les mécanismes de mise en œuvre des actions définies. Selon ce plan, l'une des actions déterminantes consiste à simplifier les procédures douanières.

[14] Turquie, Iran, Pakistan, Afghanistan, Azerbaïdjan, Kirghizistan, Kazakhstan, Turkménistan, Tadjikistan, Ouzbékistan.

[15] Chine, Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan.

4.36. Le cadre régulateur de l'évaluation en douane des marchandises est l'Instruction concernant les méthodes d'évaluation en douane des marchandises importées en République kirghize, approuvée par la Résolution n° 961 du gouvernement de la République kirghize le 28 décembre 2004. Cette instruction a été rédigée conformément à l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane et expose six méthodes d'évaluation en douane des marchandises importées, applicables dans l'ordre strict où elles sont énoncées. La règle fondamentale est que l'évaluation en douane des marchandises importées doit correspondre à leur valeur transactionnelle c'est-à-dire au prix effectivement payé ou à payer pour les marchandises importées au moment de leur vente aux fins d'exportation vers la République kirghize (méthode 1). Lorsque cette méthode n'est pas applicable, les autres sont appliquées en ordre successif: valeur transactionnelle de marchandises identiques, valeur transactionnelle de marchandises similaires, valeur déductive, valeur calculée et méthode de la réserve.

4.5 Règlements techniques

4.37. L'organe chargé de mettre en œuvre une politique uniforme dans le domaine des règlements techniques est le Ministère de l'économie.

4.38. La Loi de la République kirghize sur les fondamentaux de la réglementation technique en République kirghize (Loi n° 67 du 22 mai 2004) et les Programmes relatifs à l'élaboration de règlements techniques pour la période 2006-2011 (programme approuvé par la Résolution n° 533 du 14 août 2009 du gouvernement kirghiz) et pour la période 2012-2013 (programme approuvé par la Résolution n° 714 du 11 novembre 2011 du gouvernement kirghiz) établissent le mode de rédaction par étapes des règlements techniques nationaux. Ces règlements ont pour objet de définir des prescriptions obligatoires et contraignantes applicables aux produits, aux processus (méthodes) de production, d'entreposage, de transport, de vente, d'exploitation et d'utilisation, ainsi que des procédures obligatoires d'évaluation de la conformité, en harmonie avec les prescriptions internationales relatives à la sécurité des produits et des services. Les règlements techniques sont adoptés par le biais de lois de la République kirghize ou de règlements émis par le gouvernement kirghiz. Le gouvernement a adopté 43 règlements techniques entre 2006 et 2012, et 9 en 2013 (voir le tableau 9). La réforme en cours relative aux règlements techniques est fondée sur le principe de l'application de normes volontaires et sur celui de la limitation du contrôle de l'État.

4.5.1 Normalisation

4.39. Le Centre de normalisation et de métrologie, rattaché au Ministère de l'économie de la République kirghize, est l'organe national de normalisation responsable, à ce titre, de la rédaction et de l'approbation des normes. La République kirghize procède actuellement à la transition entre les normes d'État (GOST) et les normes internationales. Le Centre de normalisation et de métrologie est membre associé de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et membre du Conseil inter-États de normalisation, métrologie et certification des pays de la CEI. Celui-ci a été reconnu par l'ISO comme étant l'organisation régionale chargée de l'évolution vers l'approbation définitive et l'utilisation des normes internationales.

4.40. Les normes nationales sont élaborées par des comités techniques de normalisation composés de représentants des producteurs de marchandises, d'organisations scientifiques et de recherche, d'organisations publiques de protection des droits des consommateurs, d'organes de l'exécutif et d'autres organismes. Ces comités élaborent (réexaminent, modifient) environ 60 normes nationales chaque année. Dans le cadre actuel, les normes nationales sont harmonisées avec les normes internationales telles que celles de l'ISO, de la CEI et du Codex Alimentarius. Par ailleurs, la République kirghize a adopté 200 normes de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

4.41. Au 1er janvier 2013, le Fonds national des normes techniques comptait 22 524 normes. Parmi celles-ci, 20 372 étaient des normes GOST, 1 280 des normes nationales d'autres pays (GOST R, STB, etc.), 592 des normes nationales de la République kirghize et 298 des normes internationales. Le niveau global d'harmonisation avec les normes internationales et européennes est de 46%; les normes en usage sur le territoire de la République kirghize sont pour la plus grande part des normes inter-États. La rédaction, la mise à jour et l'harmonisation des normes

inter-États avec les normes internationales et européennes incombent au Conseil inter-États de normalisation, métrologie et certification des pays de la CEI.

4.42. Conformément au Code de pratique pour l'adoption, l'approbation et l'application des normes, les notifications concernant les normes rédigées sont publiées sur le site Web du Centre de normalisation et de métrologie et envoyées au Centre d'information ISO/CEI à Genève.

4.5.2 Métrologie

4.43. Le Centre de normalisation et de métrologie, rattaché au Ministère de l'économie de la République kirghize, fait fonction d'organe national de métrologie; ses tâches consistent à élaborer, acheter, améliorer, conserver les étalons (normes) nationaux, à approuver le type des unités de mesure, à les vérifier et à procéder à leur étalonnage. Le Ministère de l'économie est membre associé de l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML). Le Centre de normalisation et de métrologie est membre associé de la Coopération eurasiatique entre institutions de métrologie d'État (COOMET).

4.44. Dans le cadre du projet de la Banque mondiale "Réduction des obstacles techniques à l'activité entrepreneuriale et au commerce", les laboratoires d'étalonnage du Centre de normalisation et de métrologie ont été reconstitués. Les laboratoires de mesure de masse, de température, de pression, d'unités physicochimiques, de longueur, de temps, de fréquence, de mesures électriques et radiotechniques ont été modernisés.

4.45. Conformément aux prescriptions internationales, les thermomètres à liquide sous verre variant de -40 °C à 250 °C, les poids de classe E2 allant de 1 mg à 20 kg, et les capteurs d'humidité allant de 5% à 95% d'humidité relative sont en cours d'étalonnage.

4.5.3 Accréditation

4.46. L'accréditation des organismes de certification et des laboratoires d'essais incombe au Centre d'accréditation du Ministère de l'économie de la République kirghize depuis le 4 décembre 2009. Avant cette date, et depuis le 16 novembre 2006, ce centre jouait le rôle d'organisme national d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité en République kirghize.

4.47. La certification obligatoire prend la forme d'une certification et d'une acceptation de la déclaration de conformité. La déclaration de conformité et le certificat de conformité ont la même valeur juridique sur le territoire kirghiz. Le gouvernement de la République kirghize a mis en place une procédure uniforme de reconnaissance des résultats de la confirmation obligatoire de la conformité établie par les organismes d'évaluation de la conformité des pays exportateurs sur la base d'accords multilatéraux, d'accords bilatéraux et de façon unilatérale. La République kirghize reconnaît les certificats de conformité, les déclarations de conformité et les certificats d'essais délivrés en Azerbaïdjan, en Géorgie, en Chine, en Arménie, au Bélarus, au Kazakhstan, en Moldova, en Russie, au Tadjikistan, en Ouzbékistan, au Turkménistan et en Ukraine si les prescriptions fixées pour les produits visés sont équivalentes. Les résultats des évaluations de la conformité réalisées par la République kirghize sont reconnus unilatéralement pour ce qui concerne les produits originaires d'Iran, de République slovaque et de Turquie en vertu d'accords interagences relatifs à la reconnaissance réciproque des organes de certification, des laboratoires (centres) d'essais, des résultats et certificats d'essais, des certificats de conformité et des marques de conformité.

4.48. La liste des produits assujettis à une évaluation obligatoire de la conformité a été considérablement réduite et ne comprend plus que 364 articles contre 7 000 auparavant. La procédure d'évaluation de la conformité des produits est en cours de simplification. L'introduction du formulaire de réception de la déclaration de conformité pour les produits alimentaires et les biens de consommation correspond aux dernières prescriptions internationales relatives à l'évaluation de la conformité. Les entités économiques étrangères peuvent en effet choisir la forme de l'évaluation de la conformité – certification ou déclaration –, ce qui est crucial lors de l'exportation de marchandises, en particulier à destination des pays de l'Union douanière (Russie, Kazakhstan, Bélarus).

4.49. L'évaluation de la conformité du Centre d'accréditation avec les prescriptions de la norme internationale ISO/CEI 17011 et de la publication IAF/ILAC A2:07/2010 "Accords multilatéraux de reconnaissance mutuelle IAF/ILAC: prescriptions et procédures d'évaluation d'un organe d'accréditation unique" a été complétée par des appréciations de la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC). Le Centre est à présent partie de plein droit à l'Accord multilatéral de reconnaissance mutuelle de l'ILAC.

4.50. Au 1er janvier 2013, le registre des organismes d'évaluation de la conformité accrédités comprenait 14 organismes de certification accrédités, 7 laboratoires d'essais, 1 laboratoire d'étalonnage et 4 fournisseurs de programmes de comparaison interlaboratoire.

4.5.4 Prescriptions en matière d'étiquetage et d'emballage

4.51. En vertu de l'article 28 de la Loi sur les fondamentaux de la réglementation technique en République kirghize et du Règlement n° 639 du gouvernement kirghiz du 30 décembre 2005 sur l'évaluation obligatoire de la conformité des produits, les produits soumis à certification obligatoire et pour lesquels le certificat de conformité a été délivré doivent porter une marque de conformité. La marque de conformité est apposée sur l'article et/ou son contenant ainsi que sur son emballage. Aucune autre marque de conformité n'est exigée pour un produit dont la marque de conformité a été reconnue sur le territoire de la République kirghize.

4.52. L'apposition de la marque de conformité sur un produit incombe au producteur (au vendeur) à qui le droit d'utilisation a été conféré; le producteur détermine l'emplacement de la marque de conformité et est tenu responsable de toute utilisation illégale de cette marque. Les règles et les méthodes d'application de la marque indiquant la conformité avec les prescriptions obligatoires concernant un produit spécifique doivent être prévues par les règlements techniques. Avant l'adoption de règlements techniques, ces prescriptions doivent être énoncées dans des actes juridiques de réglementation et/ou des normes visant ce produit, ainsi que dans les procédures de certification des produits. La marque de conformité doit être d'une seule couleur (quelle qu'elle soit) et contraster sur le fond de l'objet; elle doit être claire et facile à voir.

4.53. La Loi n° 86 de la République kirghize portant réglementation de l'étiquetage des produits alimentaires a été adoptée le 30 mai 2013.

4.6 Mesures sanitaires et phytosanitaires, législation relative à la protection de l'environnement, y compris la sylviculture

4.54. L'application des mesures sanitaires est régie par la Loi n° 248 de la République kirghize sur la santé publique (du 24 juillet 2009), qui est, en fait, une loi-cadre portant sur de nombreux aspects. Le service national des renseignements, rattaché au Ministère de l'économie de la République kirghize, sert de point d'information pour les mesures SPS dès lors qu'il n'a pas encore été créé d'organisme responsable des notifications, ni de point d'information SPS.

4.55. Pendant la période allant de 2006 à 2012, 14 règlements techniques ont été adoptés et 12 projets de règlements techniques ont été élaborés dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Ces règlements sont en cours d'entérinement ou d'approbation. Les règlements techniques sont harmonisés avec les prescriptions contenues dans les directives de l'Union européenne et les normes du Codex Alimentarius. Les travaux en cours visent à réexaminer les normes et les règles sanitaires et à les harmoniser avec les prescriptions internationales, pour les traduire ensuite en actes de réglementation de la République kirghize.

4.56. L'application des mesures vétérinaires est régie par la Loi n° 61 de la République kirghize sur les services vétérinaires (du 12 avril 2005), qui fixe les bases générales, juridiques, organisationnelles et financières des services vétérinaires, ainsi que leur statut et leur structure juridiques, prescrit les dispositions à suivre en matière vétérinaire et sanitaire, et pose les éléments fondamentaux de la surveillance vétérinaire.

4.57. Dans le domaine des services vétérinaires, 12 règlements techniques et prescriptions sanitaires et vétérinaires ont été élaborés concernant la sécurité sanitaire des aliments pour animaux, des additifs de ces aliments, des produits pharmaceutiques à usage vétérinaire, de la

viande et des produits à base de viande. Ces prescriptions et règlements techniques doivent être entérinés par les ministères et organismes gouvernementaux.

4.58. Les questions phytosanitaires sont régies par la Loi n° 26 du 27 juin 1996 de la République kirghize sur la phytoquarantaine, conformément aux dispositions émises par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires de la FAO et aux normes régionales de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP). La République kirghize est membre de l'OEPP.

4.59. Il convient de noter que le cadre juridique régissant le contrôle phytopathologique ne respecte pas entièrement les règles phytosanitaires internationales. Il n'existe aucune prescription imposant la mise en œuvre d'une analyse des risques phytosanitaires et économiques que présentent les cargaisons soumises à quarantaine provenant de pays de dissémination d'organismes de quarantaine extrêmement dangereux. Par ailleurs, la République kirghize ne dispose pas des derniers mécanismes d'analyse des risques phytosanitaires. La liste des organismes nuisibles justiciables de quarantaine absents du territoire kirghiz et la liste des organismes justiciables de quarantaine disséminés de manière limitée sur le territoire national n'ont pas encore été confirmées.

4.60. L'une des contraintes qui freinent la croissance des exportations de produits agricoles est la non-conformité avec la reconnaissance internationale du système de surveillance dans les domaines zoosanitaire et phytosanitaire; cette reconnaissance suppose la délimitation de zones de dissémination des maladies et des organismes nuisibles, la détermination et la reconnaissance par les partenaires commerciaux, l'identification de zones indemnes de maladies et d'organismes justiciables de quarantaine, l'identification des animaux, l'accréditation internationale de laboratoires à des fins de contrôle zoosanitaire et phytosanitaire et l'existence d'un système de supervision.

4.61. Les lois suivantes de la République kirghize ont été adoptées: Loi n° 206 du 18 décembre 2006 sur la protection de la couche d'ozone, Loi n° 114 du 22 mai 2011 relative à la ratification de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants signée par la République kirghize le 16 mai 2002, Loi n° 71 du 25 mai 2007 sur la réglementation et la politique nationales concernant l'émission de gaz à effet de serre, Loi n° 22 portant modifications et ajouts à la loi de la République kirghize du 4 février 2002 sur la protection environnementale, Loi n° 192 du 30 novembre 2006 relative à l'adhésion à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), signée le 3 mars 1973 à Washington.

4.62. Le 11 août 2008 a été adoptée la Loi n° 200 de la République kirghize sur les droits d'utilisation d'organismes appartenant à la flore ou à la faune.

4.63. En 2009, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan relatif à la rédaction de règlements techniques, a été adoptée la Loi de la République kirghize portant règlement technique général sur la protection de l'environnement en République kirghize (Décret n° 151 du gouvernement de la République kirghize du 8 mai 2009). En 2011 a été publiée la Loi de la République kirghize sur les sites naturels spécialement protégés (mise en application par Décret n° 18 du gouvernement de la République kirghize du 3 mai 2011).

4.7 Politique d'investissement

4.64. La politique d'investissement de la République kirghize s'est attachée dernièrement à diminuer les emprunts étrangers contractés dans le cadre du Programme d'investissements publics (PIP) et à favoriser la croissance de l'investissement privé, y compris étranger.

4.65. L'activité des investisseurs étrangers est régie par la Constitution de la République kirghize, le Code foncier, le Code des impôts, la Loi n° 57 du 20 février 2009 de la République kirghize sur l'enregistrement des personnes morales et par d'autres actes juridiques de réglementation. Le principal document de réglementation dans le domaine de l'investissement sur le territoire kirghiz est la Loi n° 66 du 27 mars 2003 sur l'investissement en République kirghize. Cette loi s'appuie sur le principe du traitement national et régit les rapports entre les organismes gouvernementaux et

les investisseurs. Les aspects essentiels de la Loi sont les suivants: possibilité d'obtenir des préférences (selon les programmes de développement de l'État, les investisseurs intéressés par les secteurs économiques prioritaires et par certains territoires de la République peuvent se voir attribuer les avantages prévus par la législation kirghize en matière d'investissement); garantie de stabilité des textes législatifs pendant dix ans (ce droit ne porte pas sur les modifications de la Constitution); droit de l'investisseur de saisir le tribunal international d'arbitrage; garantie de versement en temps voulu d'une indemnisation adéquate et effective en cas d'expropriation; liberté de rapatriement des capitaux; droit de toucher des dividendes et des bénéfices.

4.66. Le 22 février 2012, la Loi n° 7 de la République kirghize sur les partenariats public-privé en République kirghize a été adoptée en vue de faciliter les mécanismes de partenariat public-privé dans le pays. Cette loi est considérée comme un outil qui permettra de mettre en œuvre des projets pilotes visant à améliorer l'infrastructure économique du Kirghizistan.

4.67. Afin d'améliorer le climat de l'investissement et la compétitivité du pays, le gouvernement kirghiz a pris des mesures visant à créer des conditions favorables à l'activité des entreprises et à améliorer le processus de mobilisation de l'investissement au Kirghizistan. Ces mesures consistent notamment à éliminer l'intervention superflue des organismes publics dans l'activité commerciale, à supprimer les restrictions et obstacles administratifs faisant frein à l'investissement et aux autres activités commerciales, à mettre en place de nouvelles approches en matière de réglementation des relations commerciales, et à mettre en œuvre des mesures d'amélioration du système bancaire national de manière à améliorer la fiabilité et la crédibilité de celui-ci auprès des hommes et femmes d'affaires et des investisseurs. Il est accordé aux investisseurs étrangers un visa pour investissement s'ils investissent au moins 300 000 dollars EU.

4.68. L'intégration à la communauté mondiale et la mise en place d'un cadre législatif pour les relations internationales ont conduit le Kirghizistan à signer des accords intergouvernementaux avec un certain nombre de pays étrangers concernant la protection mutuelle et la promotion des investissements, la volonté d'éviter la double imposition et les transports en transit. La Convention des pays de la CEI sur la protection des droits des investisseurs et d'autres accords ont également été ratifiés. Le Kirghizistan a conclu des accords bilatéraux en matière d'investissement avec plusieurs pays[16], ainsi que des accords visant à éviter la double imposition.[17] L'accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique en vue d'éviter une double imposition, signé en 1973, reste en vigueur entre les États-Unis et la République kirghize. L'accord-cadre sur le commerce et l'investissement signé en juin 2004 est actuellement en vigueur (l'objectif de l'accord est de mettre en place un forum permettant d'aborder les problèmes commerciaux ainsi que d'améliorer les échanges et l'investissement entre les États-Unis et l'Asie centrale).[18]

4.69. En 2013, le Kirghizistan figure au 12ème rang pour ce qui a trait à la protection des investisseurs, sur les 185 pays visés dans le rapport "*Doing Business 2013*" de la Banque mondiale.[19] Parmi les 24 pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, le Kirghizistan est classé au 2ème rang.

4.70. Un régime d'entrée sans obligation de visa a été adopté pour les ressortissants de 44 pays dans le but de mobiliser l'investissement étranger dans les installations touristiques et d'accroître l'attractivité du marché du tourisme.

4.71. Dans une optique de réduction des coûts de la conformité avec les prescriptions réglementaires, des travaux de simplification du processus d'enregistrement des entreprises ont été entrepris; à ce titre, de nouveaux textes ont été adoptés, supprimant plusieurs exigences telles que la nécessité de signatures notarisées des fondateurs, le capital minimum pour les sociétés non financières, divers droits exigibles après l'enregistrement et l'obligation d'ouvrir un compte bancaire avant l'enregistrement de la société.

[16] Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chine, Corée du Sud, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran, Kazakhstan, Lituanie, Malaisie, Moldova, Mongolie, Ouzbékistan, Pakistan, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tadjikistan et Turquie.

[17] Corée du Sud, Iran, Kazakhstan, Lituanie, Malaisie, Moldova, Mongolie, Ouzbékistan, Pakistan, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tadjikistan et Turquie.

[18] États-Unis, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.

[19] Classement de 185 pays dans le rapport *Doing Business 2013* de la Banque mondiale et de la Société financière internationale. Le Kirghizistan apparaît dans le rapport *Doing Business* depuis 2011 et figurait au 67ème rang sur 183 pays.

4.8 Protection de la propriété intellectuelle

4.72. Les questions en rapport avec l'Accord sur les ADPIC sont traitées par l'Office national de la propriété intellectuelle (Kyrgyzpatent). Cet office a pour fonction de créer le fondement juridique de la protection de la propriété intellectuelle et d'établir les droits relatifs à la propriété intellectuelle. D'autres organismes gouvernementaux sont chargés de la prévention des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (moyens de faire respecter la loi, contrôle, douanes et organes du pouvoir judiciaire).

4.73. L'élaboration du cadre législatif national dans le domaine de la propriété intellectuelle est en voie d'achèvement; ce cadre comprend 14 lois et plus de 100 règlements administratifs, qui correspondent principalement aux normes et prescriptions de l'Accord sur les ADPIC. La République kirghize est en outre partie à 23 accords internationaux multilatéraux dans le domaine de la propriété intellectuelle. Des efforts importants sont actuellement déployés pour renforcer les relations et la collaboration du pays au niveau international avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Office européen des brevets (OEB), l'Office eurasien des brevets (OEAB), la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), le Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI) et les offices des brevets des pays de la CEI et des autres pays étrangers.

4.74. Les engagements au titre de l'Accord sur les ADPIC peuvent se diviser en deux volets principaux: garantir la protection des droits de propriété intellectuelle grâce à la mise en conformité des textes législatifs nationaux avec l'Accord, et faire prévaloir le respect des droits grâce à une définition claire des responsabilités civiles, administratives et pénales en cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle au sens de l'Accord sur les ADPIC. S'ajoutent à cela les actions menées par les services douaniers pour empêcher l'entrée et la sortie de marchandises de contrefaçon à travers les frontières du pays. Dans la pratique, cela signifie que des dispositions appropriées doivent être applicables dans un certain nombre de codes tels que le Code civil, le Code administratif, le Code pénal, le Code de procédure pénale, le Code douanier, etc.

4.75. S'agissant du premier volet (garantir la protection des droits de propriété intellectuelle), le Kirghizistan a rempli ses engagements et adopté un certain nombre de lois à caractère spécifique relatives à différents objets de propriété intellectuelle et contenant les principes fondamentaux de protection de ces objets conformément aux prescriptions de l'Accord sur les ADPIC. Actuellement, le système de protection juridique de la propriété intellectuelle fonctionne de manière efficace dans le pays.

4.76. Quant au deuxième volet, à savoir l'obligation de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, bien que les dispositions autorisant la mise en place de mesures de protection aient été énoncées par les textes de loi, des problèmes se présentent dans la mise en pratique des moyens de faire respecter la loi, ce qui se traduit par un niveau élevé de piratage et d'importation/production de marchandises de contrefaçon. Pour résoudre ces problèmes, la Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle et de l'innovation en République kirghize pour la période 2012-2016 a été approuvée. Cette stratégie répertorie un certain nombre d'actions visant à améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle.

4.77. Depuis le dernier examen de la politique commerciale, on observe des modifications notables dans le domaine de la propriété intellectuelle. Certaines lois ont été approuvées, principalement en ce qui a trait à l'amélioration de la protection des œuvres concernées par la propriété intellectuelle.

4.78. Ainsi, les textes législatifs sur la propriété intellectuelle sont constamment améliorés afin que les moyens de faire respecter les droits pratiqués actuellement s'ajustent à l'expérience acquise au niveau mondial.

4.79. La Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle et de l'innovation en République kirghize pour la période 2012-2016 (approuvée par la Résolution n° 593 du gouvernement de la République kirghize du 23 septembre 2011) s'intéresse essentiellement aux priorités économiques de la République kirghize. Elle poursuit plusieurs objectifs: amélioration permanente du cadre juridique et des procédures de protection de la propriété intellectuelle, accroissement du niveau de protection des œuvres concernées par la propriété intellectuelle,

création du Fonds national des brevets, promotion du travail intellectuel créatif et commercialisation des œuvres protégées. La Stratégie nationale comprend cinq projets de premier plan qui seront mis en œuvre dans les domaines suivants: soutien des jeunes innovateurs, accroissement des possibilités d'utilisation de la propriété intellectuelle par les petites et moyennes entreprises, sensibilisation du public sur l'importance des droits de propriété intellectuelle, renforcement des moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle et lutte contre le piratage et la contrefaçon de produits.

4.80. En tant qu'autorité compétente en matière de protection juridique de la propriété intellectuelle, Kyrgyzpatent examine les demandes reçues et se charge d'émettre les titres de protection de propriété intellectuelle. Au 31 décembre 2012, sur le territoire de la République kirghize, la protection avait été accordée à 3 003 inventions y compris 2 662 brevets eurasiens, à 44 modèles d'utilité, à 5 458 dessins et modèles industriels dont 5 370 dans le cadre de la procédure de l'Accord de La Haye, à 8 850 marques dans le cadre de la procédure nationale, à 49 219 marques dans le cadre de la procédure de l'Accord de Madrid, à 326 dénominations commerciales, à 13 appellations d'origine, à 660 innovations, à 9 marques notoirement connues, à 4 connaissances traditionnelles et à 11 obtentions animales et végétales.

4.9 Agriculture

4.81. La politique élaborée par le gouvernement kirghiz dans le domaine de l'agriculture prend en considération le fait que la majeure partie de la population habite en zone rurale et que le secteur génère un cinquième du PIB national. Les conditions climatiques sont également prises en compte. Le relief du pays est principalement montagneux; son climat sec et continental se caractérise par des hivers froids, des étés chauds et des précipitations insignifiantes. L'insuffisance des voies de communication entre les régions, la faiblesse du coefficient d'intensité de capital dans les zones rurales, le fait que les exploitants agricoles n'ont pas accès aux infrastructures, ni même à l'eau d'irrigation, le niveau élevé des taux d'intérêt du crédit par rapport à la faible productivité constituent les points de départ pour l'élaboration de la politique du gouvernement. Les mesures prises par les pouvoirs publics ne peuvent être qualifiées de protectionnistes et ne sont pas fondées sur l'octroi de subventions aux entités agricoles.

4.82. Les taux de croissance de la production agricole sont faibles: la croissance moyenne indexée a été de 101 à 105% par an (en soms; le taux de change effectif du som par rapport au dollar EU n'est pas pris en compte). La part de la production animale en 2012 s'est élevée à 47,8% de la production totale, celle de la production végétale à 50,5%, contre 1,6% pour les services liés à l'agriculture et 0,1% pour la sylviculture et la chasse.

4.83. Depuis l'examen effectué en 2006, les lois suivantes ont été adoptées: Loi n° 30 du 26 janvier 2009 sur les pâturages, Loi n° 31 du 26 janvier 2009 sur les particularités de l'assurance-récolte, Loi n° 133 du 27 avril 2009 sur l'élevage, Loi n° 166 du 26 mai 2009 sur le développement de l'agriculture en République kirghize. En outre, ont été élaborés le projet de Stratégie de développement du secteur agricole jusqu'en 2020, le Programme national de développement du mouvement coopératif jusqu'en 2016 et le projet de Programme de développement de l'industrie alimentaire en République kirghize pour la période 2013-2017.

4.84. En application de la Loi sur l'élevage, les autorités ont élaboré et adopté la Stratégie nationale pour le développement de l'élevage de bétail pour les années 2011 à 2015 (Règlement n° 367 du gouvernement kirghiz du 5 juillet 2011). Dans le cadre de cette stratégie, des travaux sont en cours pour créer 7 à 9 exploitations d'élevage et ouvrir environ 300 centres d'insémination artificielle.

4.85. Au titre du soutien aux producteurs agricoles, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre en 2011 le Programme de crédits préférentiels "Prêts disponibles aux exploitants agricoles". Des fonds à hauteur de 1,0 milliard de soms, assortis d'un intérêt annuel de 9%, ont été alloués dans le cadre de ce programme. Le programme a été reconduit en 2012 pour le même montant, mais à un intérêt annuel de 7%. Conformément au Règlement n° 10 du gouvernement de la République kirghize (en date du 12 janvier 2013), les banques commerciales mettront à la disposition des exploitants agricoles des fonds à des conditions préférentielles pour une période de 12 à 24 mois dans le but de développer le secteur manufacturier, l'élevage et les cultures végétales.

4.10 Politique de renforcement de la concurrence

4.86. La législation antimonopole comprend la Constitution de la République kirghize et la Loi n° 116 de la République kirghize sur la concurrence du 22 juillet 2011. À la suite de la publication de cette loi, la Loi n° 149 de la République kirghize sur les monopoles naturels et les monopoles autorisés du 8 août 2011 a également été adoptée. Les textes relatifs à la concurrence comprennent en outre la Loi n° 90 sur la protection des droits des consommateurs du 10 décembre 1997, la Loi n° 155 sur la publicité du 24 décembre 1998, ainsi que d'autres instruments juridiques.

4.87. Les dispositions constitutionnelles, qui garantissent le libre exercice d'une activité économique, ont servi de fondement juridique pour l'élaboration d'un ensemble de textes législatifs antimonopole en République kirghize.

4.88. La Loi sur la concurrence établit les fondamentaux organisationnels et juridiques de la protection et du renforcement de la concurrence; elle a pour objectifs la prévention, la restriction et la suppression de toute activité monopolistique et de toute concurrence déloyale, ainsi que la mise en place et le fonctionnement efficace des marchés sur le territoire kirghiz.

4.89. Les dispositions de la Loi de la République kirghize sur la concurrence sont proches de la législation de l'Union européenne et correspondent à la mise en œuvre du projet de 2002-2004 de "Soutien à l'application de l'Accord de partenariat entre les communautés européennes et la République kirghize". Elles se rapprochent également des textes législatifs des pays de la CEI. Ce travail a été réalisé dans le cadre de la coopération avec le Conseil inter-États pour la politique antimonopole.

4.90. Les mesures définies par la politique antimonopole sont appliquées aux comportements monopolistiques de certaines entités et aux restrictions à la concurrence sur la foi de renseignements relatifs à l'environnement concurrentiel existant sur le marché d'un produit particulier et à certaines entreprises qui exercent leurs activités sur ce marché. L'étude se fonde sur le choix du marché pertinent où se mettent en place des situations de concurrence et de monopole pour un produit spécifique, sur la détermination des frontières commerciales et géographiques du marché et sur la liste des vendeurs et des acheteurs de certains types de produits, ainsi que sur le degré d'ouverture du marché au commerce interrégional (international).

4.91. Selon la législation antimonopole en vigueur en République kirghize, une entité économique dont la part de marché est supérieure à 35% est considérée comme étant en position dominante.

4.92. L'approbation de la Loi n° 106 de la République kirghize sur les monopoles naturels et les monopoles autorisés, en 1999, a permis d'élargir le cadre juridique d'application de la politique nationale de la concurrence, qui garantit la protection des entités économiques et de la population contre les agissements illicites d'entreprises monopolistiques. Il convient de noter que la notion de "monopole autorisé" a alors été introduite pour la première fois au niveau mondial. Ce concept permet de réglementer autant les entités occupant une position dominante sur le marché (part de marché supérieure à 35%) que les monopoles naturels.

4.93. Cette loi établit les méthodes de réglementation de l'activité des monopoles naturels et des monopoles autorisés. D'autres méthodes que la réglementation des prix sont prévues, telles que la détermination du niveau marginal de rentabilité, la fixation du taux de marge commerciale, l'identification des clients auxquels le service doit être fourni obligatoirement et/ou l'établissement du niveau minimum de prestation de service en cas d'impossibilité de répondre à plein volume aux besoins des clients pour un produit (ou un service) fourni par des entités monopolistiques naturelles et autorisées, ainsi que la fixation des obligations des monopoles naturels en matière de génie civil et de services techniques. Pour mettre en œuvre cette loi, il a été créé un Registre national où sont inscrites les entités monopolistiques naturelles et autorisées, ainsi que les entités détenant une part de marché supérieure à 35% et exerçant un pouvoir sur le marché.

4.11 Protection et renforcement de la concurrence et réglementation antimonopole

4.94. L'Office de réglementation antimonopole du gouvernement de la République kirghize (ci-après Office antimonopole) met en œuvre des mesures dans le domaine de la concurrence et

réglemente l'activité des monopoles naturels et des monopoles autorisés.[20] Les monopoles naturels (fournisseurs uniques en raison de facteurs technologiques) et les monopoles autorisés (part du marché égale ou supérieure à 35% ou part inférieure fixée par l'Office) sont inscrits chaque année au Registre national.[21] Les monopoles concernent les secteurs des marchandises et des services. La marge bénéficiaire légitime des entreprises monopolistiques non naturelles autorisées varie de 25% à 50%. Les prix et/ou les bénéfices des monopoles naturels font l'objet de contrôles. Des services minimums obligatoires peuvent également être prescrits. Les entreprises monopolistiques doivent fournir uniquement des produits autorisés et spécifiés, en vue d'empêcher tout monopole sur des marchandises complémentaires et ne peuvent pas suspendre l'offre pour créer une pénurie ni se livrer à des subventions croisées.

4.95. L'Office antimonopole coordonne la politique comptable, la réévaluation des immobilisations, les contrats de fourniture (d'achat) de marchandises (de travaux et de services) des entités monopolistiques naturelles et autorisées, et la méthode de séparation comptable des recettes, des dépenses et des actifs utilisés selon le type de marchandises (de travaux, de services) des entités monopolistiques naturelles et autorisées inscrites aux registres nationaux. L'Office antimonopole exerce le contrôle de l'État sur les achats des entités monopolistiques naturelles et autorisées, sur les transactions et les investissements des entités et sur l'acquisition de parts du capital des entités économiques. L'Office supervise également les modalités des contrats entre les entités monopolistiques naturelles et autorisées et les utilisateurs de leurs services, ainsi que les procédures d'adjudication appliquées par les entités monopolistiques (inscrites aux registres nationaux des entités monopolistiques naturelles et autorisées) pour acheter des marchandises (des travaux, des services) dont le coût est pris en compte dans la fixation des prix (des tarifs) des marchandises (des travaux, des services) réglementées.

4.96. Le mode de réglementation que l'Office antimonopole décide d'appliquer à une entité monopolistique naturelle ou autorisée dépend de l'analyse des activités de cette entité, compte tenu de l'incitation à améliorer la qualité des marchandises (des travaux, des services) produites et à satisfaire la demande. La justification de la composition des coûts est évaluée sur la base des données fournies par les entités monopolistiques naturelles et autorisées.

4.97. L'Office antimonopole peut définir l'éventail des consommateurs auxquels un service obligatoire doit être fourni par une entreprise monopolistique. Il est interdit aux entités monopolistiques naturelles et autorisées de fournir des services hors des domaines concernés par les monopoles naturels et autorisés, de subventionner la production et la fourniture de marchandises (de travaux, de services) soumises à concurrence aux dépens du produit de l'activité réglementée par l'État, d'exporter des marchandises (des travaux, des services) si la demande du marché intérieur n'est pas satisfaite de façon appropriée, d'aliéner un bien destiné à la production et à la fourniture de marchandises (de travaux, de services) réglementées, sauf en cas de transfert de propriété à l'État, et d'exporter des marchandises (des travaux, des services) à des prix (des tarifs) non approuvés par l'autorité compétente.

4.98. Si des violations à la législation antimonopole sont décelées, l'entreprise monopolistique reçoit l'injonction d'y mettre fin. S'il n'est pas tenu compte de l'injonction, l'entreprise monopolistique ou son dirigeant font l'objet d'une sanction ainsi que d'autres mesures qui sont appliquées conformément à la législation antimonopole.

4.99. Actuellement, le nombre d'entités économiques soumises à réglementation s'élève à 198. Parmi elles, 60 entités sont inscrites au Registre national des monopoles naturels et autorisés, et 138 sont répertoriées dans les registres régionaux.

4.100. L'Office contrôle en outre le monopole de l'État sur les ressources en gaz et les ressources énergétiques, y compris le prix de ces produits. La restriction en matière de marge bénéficiaire est fixée à 5%.[22] S'agissant de la réglementation du secteur des combustibles et de l'énergie, l'objectif

[20] La Loi d'octobre 1999 sur les monopoles naturels et les monopoles autorisés a fait l'objet de plusieurs révisions; la dernière version a été adoptée en août 2011.

[21] Les monopoles autorisés comprennent également des entités dont l'activité fait l'objet d'une réglementation visant à contrôler les prix et à empêcher l'inflation, ou qui opèrent dans des zones ou des secteurs où leur présence est indispensable au bien-être du public.

[22] À la suite des modifications apportées en 2004 à la Loi de 1994 sur la restriction de l'activité monopolistique, le renforcement et la protection de la concurrence, les fonctions antimonopoles dans les

principal est de concilier les intérêts des consommateurs avec ceux des producteurs, et de développer le marché concurrentiel. L'Office contrôle le prix des combustibles en fixant des limites aux bénéfices. Les prix de l'eau destinée à la consommation municipale, du chauffage, de la fourniture d'eau chaude, des services de transport public sont établis par les administrations publiques municipales ou régionales et font l'objet d'une réglementation au titre des monopoles autorisés, sous la responsabilité des autorités locales de l'Office antimonopole. Les vols intérieurs de la compagnie aérienne nationale Kyrgyzstan Aba Joldoru sont réglementés par l'Office antimonopole. La plupart des autres prix, y compris ceux des produits agricoles, ont été fixés sans participation des pouvoirs publics, au début de la transition économique du pays. Par ailleurs, la liste des entreprises publiques et des sociétés par actions détenues par l'État et figurant au Registre national des monopoles naturels et autorisés comprend également des entreprises productrices d'alcool et de tabac, des prestataires de services de communication et des entreprises de négoce en métaux, auxquels la législation en vigueur sur la promotion de la concurrence est aussi appliquée.

4.12 Entreprises d'État

4.101. À l'heure actuelle, 158 entreprises d'État exercent des activités en République kirghize. Conformément à la Loi constitutionnelle n° 85 sur le gouvernement de la République kirghize, datée du 18 juin 2012, le gouvernement détient les droits de propriété sur les biens de l'État et constitue les entreprises d'État dans le pays. La gestion et la coordination globales des activités de ces entreprises relèvent de la compétence d'un ministère, d'un comité national, d'un organisme administratif, d'un organe exécutif ou d'une administration publique locale qui en ont été chargés. Leur mandat inclut également la supervision du fonctionnement des entreprises d'État.

4.102. Pendant plus de 20 ans après l'accession du pays à l'indépendance, les entreprises d'État kirghizes ont conservé leur bénéfice net. Cependant, le Règlement n° 62 du gouvernement de la République kirghize sur l'amélioration de la gestion des entreprises d'État, daté du 22 février 2011, qui a pour objectif la gestion rationnelle du bénéfice des entreprises d'État et l'appui au budget national, prévoit que les entreprises d'État affecteront au moins 50% de leur bénéfice net au budget de l'État après la publication des résultats financiers et économiques annuels. Ainsi, en 2011, le transfert de liquidités au budget de l'État, résultant du bénéfice net des entreprises d'État, s'élevait à 257,5 millions de soms (758,9 millions de soms en 2012).

4.13 Marchés publics

4.103. À ce jour, on recense environ 3 000 organismes acheteurs, y compris des ministères, des administrations, d'autres entités publiques, des entreprises nationales et municipales, des sociétés par actions détenues à 50% par l'État, des fondations, des écoles, des hôpitaux, etc.

4.104. Chaque année, des marchandises, des travaux et des services sont achetés par l'intermédiaire de processus de passation de marchés pour l'équivalent d'un quart du budget national. D'après les données actuellement disponibles pour l'année 2012, les processus de passation de marchés ont totalisé 26,2 milliards de soms.

4.105. Aux fins de l'amélioration des procédures de passation de marchés, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de développement des marchés publics en République kirghize 2012-2014 (approuvée par le Règlement du gouvernement n° 661 du 27 septembre 2012), le Ministère des finances travaille activement sur les thèmes suivants:

- Depuis 2010, toutes les activités visant à inviter les entités contractantes à participer aux appels d'offres se déroulent par voie électronique. Un portail Internet sur les marchés publics a notamment été lancé.

- Le nouveau portail sur les marchés publics du Kirghizistan a été lancé le 19 janvier 2013. Il permet la passation de marchés par voie électronique et la réalisation d'enchères inversées

domaines des communications et de l'énergie (à l'exception du chauffage) ont été transférées aux autorités sectorielles de réglementation, à savoir à l'Office national de l'énergie et à l'Agence nationale des communications. Toutefois, le droit de réglementer ces services, y compris la détermination de prix appropriés, a été transféré à l'Office antimonopole (Règlement n° 50 de la Commission nationale pour la protection et le renforcement de la concurrence relevant du Président de la République kirghize du 10 mai 2010).

en ligne. Ce portail permet de mener des procédures de passation de marchés ouvertes et transparentes, toutes les étapes de la procédure pouvant être visualisées.

- Examen de la législation et des autres textes juridiques réglementaires relatifs aux marchés publics.

- Collaboration avec les entités contractantes, conseil sur les procédures de passation de marchés.

- Examen et traitement des plaintes déposées par des fournisseurs concernant les actions d'organismes acheteurs.

4.14 Politique bancaire

4.106. Durant la période 2006-2012, la politique monétaire de la Banque nationale de la République kirghize (BNRK) était axée sur l'obtention et le maintien de la stabilité du niveau global des prix, d'une part, et sur la conduite d'activités visant à préserver la stabilité du système financier et bancaire ainsi qu'à promouvoir la croissance économique à long terme du pays, d'autre part. Si l'économie kirghize était, en 2006, caractérisée par la reprise globale de l'activité économique et d'investissement, dans un contexte de prix bas et de faibles fluctuations du taux de change de la monnaie nationale (la BNRK avait augmenté le volume des transactions de prise en pension de titres, l'émission d'obligations et les opérations de swap de devises pour vendre des devises), la période allant de 2007 à 2010 a été marquée par une situation macroéconomique difficile liée aux conséquences négatives de la crise économique et financière mondiale, et par des troubles politiques au niveau national.

4.107. De 2007 à 2008, l'économie kirghize et l'économie mondiale dans son ensemble ont été influencées par la hausse mondiale des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Dans ce contexte, la BNRK a considérablement augmenté ses opérations de stérilisation, principalement en ayant recours aux obligations: en 2008, les ventes d'obligations de la BNRK étaient 4,5 fois plus importantes qu'en 2007. En 2007 et 2008, l'inflation atteignait 20,1% et 20,0%, respectivement. En 2009, la Banque avait mis en œuvre une politique monétaire axée sur le resserrement de la composante monétaire de l'inflation, qui avait abouti à un taux d'inflation de 19,2%. Depuis 2011, la BNRK mène une politique monétaire modérée, en tenant compte des signes de croissance économique: augmentation de la stérilisation de l'excès de liquidités et relèvement du niveau des réserves obligatoires pour les banques commerciales (de 8% à 9%). Grâce à la collaboration étroite de la BNRK et du gouvernement de la République kirghize, l'inflation a pu être maintenue à un taux de 5,7% en 2011. En 2012, une inflation de 7,5% a été enregistrée.

4.108. La politique monétaire de stimulation s'est traduite par un abaissement du taux d'actualisation ainsi que par une diminution du niveau des réserves obligatoires, qui est tombé de 10% à 9,5%, afin d'augmenter la capacité de prêt des banques commerciales. De plus, le Fonds spécial pour le refinancement des banques a été créé. Depuis le milieu de 2011, 2,6 milliards de soms ont été alloués au titre de ce fonds. Son objectif est d'encourager les banques locales à accorder des prêts aux acteurs économiques et de maintenir leur niveau de liquidités.

4.109. Dans le cadre de la politique de taux de change flottants, appliquée de 2006 à 2012, des tendances à la volatilité du taux de change dollar EU/som ont été signalées. À la fin de 2012, les réserves internationales brutes s'élevaient à 2 066,59 millions de dollars EU, soit une augmentation de 1 249,45 millions de dollars EU par rapport à 2006.

4.110. En vue de diversifier la structure des actifs de réserve et d'augmenter les réserves internationales, la BNRK a repris, en décembre 2011, l'achat d'or sur le marché intérieur. Grâce à ses achats d'or, la BNRK détenait, à la fin de 2012, 7,9% des réserves internationales. Ces réserves seront gérées conformément aux principes fondamentaux en matière de liquidité et de sécurité.

4.111. Au 31 décembre 2012, le système bancaire de la République kirghize comptait 23 banques commerciales et 278 succursales de banques commerciales implantées sur l'ensemble du territoire. L'ouverture et l'activité des banques commerciales étrangères ou des filiales et succursales de banques ne sont soumises à aucune restriction au Kirghizistan. La part des capitaux

étrangers dans le capital total du système bancaire avait diminué de 36,1% à la fin de 2012, contre 59% à la fin de 2006.

4.112. À la fin de 2012, les parts des actifs, des prêts et des dépôts dans le PIB nominal étaient de 28,5%, 13,1% et 15,8%, respectivement. Au 31 décembre 2012, le total de l'actif du système bancaire avait été multiplié par trois par rapport à 2006, et se montait à 86,7 milliards de soms. À cette même date, le volume des prêts à la clientèle (soldes des crédits) du système bancaire s'élevait à 40,0 milliards de soms, soit 3,5 fois plus qu'en 2006 (11,3 milliards de soms à la fin de 2006). Au 31 décembre 2012, les dépôts des entreprises et des ménages dans le système bancaire totalisaient 43,3 milliards de soms, soit 2,6 fois plus qu'en 2006. À cette même date, le ratio de liquidité du système bancaire était de 80,0% (77,9% à la fin de 2006), par rapport à un taux standard de 30%.

4.113. Le système bancaire de la République kirghize fonctionne de façon efficace, sûre et fiable, sur la base des principes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, des dispositions de la législation bancaire et des dispositions de la Loi n° 58 sur la lutte contre le financement du terrorisme et la légalisation (blanchiment d'argent) des produits de l'activité criminelle, du 8 août 2006.

4.114. En vue de promouvoir la concurrence et d'améliorer les services bancaires, la mise en œuvre des principes bancaires et financiers islamiques a été entreprise au Kirghizistan. La BNRK a mis en place le cadre juridique nécessaire à cet égard.

4.115. Au Kirghizistan, le système de protection des dépôts des particuliers est régi par la Loi n° 78 sur la protection des dépôts bancaires, datée du 7 mai 2008. Dans le cadre d'une assurance, comme indiqué dans la législation en vigueur, tout déposant recevra une compensation pouvant aller jusqu'à 100 000 soms cumulés, y compris les intérêts sur les dépôts. La Loi prévoit la participation obligatoire au système de protection des dépôts de toutes les banques résidentes et succursales de banques étrangères implantées en République kirghize.

4.15 Secteur financier non bancaire

4.116. L'essor des institutions financières non bancaires (IFNB) a débuté en 1997, lorsque les premières coopératives de crédit ont été créées. Au 31 décembre 2012, le système d'institutions financières non bancaires soumis à des licences et règlements de la BNRK rassemblait:

- l'institution financière spécialisée FKKS (société par actions de type ouvert);
- 183 coopératives de crédit;
- 320 institutions de microfinance (dont 4 sociétés de microfinance, 242 sociétés de microcrédit et 74 agences de microcrédit) et 306 bureaux de change.

4.117. Le portefeuille de crédits du secteur financier non bancaire totalise 15,4 milliards de soms. Les prêts agricoles (44,4%) et les crédits commerciaux (25,3%) représentent la plus grande part du portefeuille de crédits. Les IFNB exercent essentiellement des activités de microcrédit. Le nombre total d'emprunteurs dépasse 434 000. La Stratégie à moyen terme de développement de la microfinance 2006-2010 a été mise en œuvre avec succès. Cette stratégie vise l'amélioration des institutions de microfinance, des coopératives de crédit et des autres institutions financières fonctionnant sur la base du microfinancement. En 2012, la Stratégie de développement de la microfinance 2011-2015 a été adoptée (Règlement du gouvernement kirghiz n° 150/40/6, du 28 février 2012).

4.16 Transports

4.16.1 Transport par véhicules à moteur

4.118. Du fait de son statut de pays sans littoral, la République kirghize est reliée aux grands axes de transport routier via le territoire des républiques voisines. Le transport routier joue donc un rôle majeur dans le développement social et économique du pays et les transports par véhicules à moteur sont majoritaires, plus de 95% du transport de marchandises (tous types de véhicules

confondus) étant assuré par ce biais. Le Ministère des transports et communications est chargé d'élaborer les politiques et réglementations afférentes au secteur des transports.

4.119. La République kirghize participe activement aux activités des organisations internationales et des pays donateurs en vue de bâtir un cadre législatif favorable à l'amélioration des systèmes de transport routier par véhicules à moteur qui pourraient assurer une sortie vers les marchés mondiaux. Pour développer les transports internationaux par véhicules à moteur et accroître la participation des transporteurs nationaux, la République kirghize a conclu des accords bilatéraux sur le trafic routier international avec 20 pays et 8 accords multilatéraux sur le trafic routier international. Des accords sur le trafic routier sont en cours de conclusion avec la Bulgarie, la Hongrie, la Lituanie, la République de Finlande, la Norvège, la République tchèque, la Slovaquie et l'Estonie. La République kirghize a adhéré aux neuf conventions internationales principales relatives aux transports par véhicules à moteur, se conformant ainsi à la Résolution n° 48/11 de la CESAP.

4.120. Conformément aux accords bilatéraux, le département des transporteurs internationaux de marchandises "KyrgyzInTrans", qui relève du Ministère des transports et communications, délivre les permis de transit spécial. L'association des transporteurs internationaux (KyrgyzASMAP) délivre les carnets TIR.

4.121. La Loi de la République kirghize n° 63 sur l'adhésion à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) établi à Genève le 1er septembre 1970, a été adoptée le 30 juin 2011. Des actions et des mesures pratiques visant à mettre en œuvre cette loi sont actuellement élaborées en République kirghize. L'adhésion à l'Accord ATP a permis de simplifier les tâches de certification des engins utilisés pour le transport de denrées périssables par les transporteurs routiers locaux. Les transporteurs nationaux peuvent ainsi réaliser des transports de denrées périssables vers les pays signataires de l'Accord ATP.

4.122. Afin que ses couloirs de transport correspondent au niveau international, le Kirghizistan œuvre en permanence à l'amélioration des infrastructures, en utilisant à la fois ses propres ressources et l'assistance financière et technique d'organisations internationales telles que le programme SPECA, le programme TRACECA et le programme CAREC (la longueur totale du réseau routier est de 34 000 km). À l'heure actuelle, le Kirghizistan travaille avec l'Organisation de coopération économique sur une connexion à grande échelle à la gare ferroviaire de conteneurs par la route "Istanbul-Almaty". Dans le cadre du programme CAREC, la République kirghize travaille de façon intensive sur quatre des six couloirs de transport concurrentiels qui traversent le pays.

4.123. Pour résoudre les problèmes liés à la traversée des territoires et des enclaves des pays voisins, tout en maintenant l'indépendance de la République kirghize en matière de transports et les connexions avec ces pays, la réhabilitation des routes "Osh-Batken-Isfana" et "Taraz-Talas-Suusamyr" est en cours.

4.124. À l'heure actuelle, aucune entreprise d'État n'exerce des activités de transport de marchandises ou de transport public de passagers au Kirghizistan. Les exportations de marchandises transportées ont été multipliées par 1,6 au cours de la période 2006-2012 (282,2 milliers de tonnes en 2006, 454,0 milliers de tonnes en 2012) et les importations ont été multipliées par 2,2 (515,5 milliers de tonnes en 2006 et 1 152,3 milliers de tonnes en 2012).

4.125. Pour garantir la durabilité du transport, en particulier à l'intérieur du pays, des efforts sont déployés pour allouer des financements, notamment des prêts, à la poursuite des travaux de réhabilitation et de modernisation du réseau de transport dans les régions, ainsi que pour fournir au secteur les machines et le matériel nécessaires.

4.16.2 Transport ferroviaire

4.126. La longueur du réseau ferroviaire d'utilisation générale du Kirghizistan est seulement de 424,6 km. Il se divise en deux portions distinctes, à savoir la portion septentrionale, longue de 323,4 km (dont 60,3 km sur le territoire du Kazakhstan), et la portion méridionale, longue de 101,2 km. L'ensemble du réseau ferroviaire fonctionne avec la traction diesel.

4.127. Le réseau ferroviaire kirghiz fait partie du Conseil central du transport ferroviaire des pays de la CEI et de la mer Baltique (CCRT), de l'Organisation des réseaux ferroviaires de la CEI (ORRC) et de l'Organisation de coopération économique. Toutes les administrations ferroviaires règlent les problèmes qui surviennent et s'appuient sur les mêmes documents normatifs, qui portent sur le transport international de marchandises et de passagers, les droits de douane et les couloirs de transport international.

4.128. Le secteur du transport de marchandises par voie ferroviaire est particulièrement tributaire de la situation économique du pays. Ainsi, durant la période 2006-2008, le volume et les transports de marchandises ont suivi une tendance à la hausse. Entre 2009 et 2010, sous l'influence de facteurs extérieurs et intérieurs, le volume et les transports de marchandises ont reculé. Depuis 2011, la croissance est marquée, d'où une hausse du volume de marchandises de 15,6% en 2012 et une augmentation des transports de marchandises de 17,6% par rapport à 2011 (voir le tableau 10).

4.129. Le transport de passagers a augmenté sur la période 2006-2009, le volume de passagers ayant été multiplié par 1,7. Au cours des années suivantes, ce volume a diminué (voir le tableau 11). Le recul du transport de passagers a été entraîné par la diminution des transports longue distance en train par rapport à la même période en 2010-2011, qui résultait d'une perte de compétitivité du transport ferroviaire liée à la hausse des coûts dans le secteur.

4.130. Aujourd'hui, des projets d'investissement stratégique dans le pays sont mis en œuvre. Il s'agit du projet Chine-Kirghizistan-Ouzbékistan de grand axe ferroviaire, et du projet de ligne ferroviaire Balykchy-Kochkor-Karakeche-Arpa, reliant les zones septentrionale et méridionale du Kirghizistan. La mise en œuvre de ces projets permettrait au Kirghizistan d'intégrer l'infrastructure de transport mondiale, d'établir de nouveaux liens commerciaux et économiques avec le reste du monde, d'engager le développement intensif des régions voisines du grand axe ferroviaire, d'accroître ses exportations et importations avec la CEI et les pays étrangers. Elle permettrait également la création d'un réseau ferroviaire intérieur indépendant en reliant des zones aujourd'hui isolées, dans le nord et le sud du Kirghizistan.

4.16.3 Transport aérien

4.131. Trois entités économiques indépendantes opèrent dans le secteur de l'aviation civile: les aéroports, les fournisseurs de services de navigation aérienne et les transporteurs aériens. Le Département de l'aviation civile du Ministère des transports et communications est chargé d'élaborer les politiques et règlements en matière d'aviation civile. L'entreprise d'État "Kyrgyz aero navigation" s'occupe de l'utilisation de l'espace aérien et de la surveillance du trafic aérien. Les transports sont réglementés par les transporteurs.

4.132. À ce jour, la République kirghize a conclu des accords sur le trafic aérien avec 26 pays[23] et met en place les conditions favorables aux vols internationaux dans son espace aérien. En tant que membre de l'OACI, le pays a adopté la stratégie globale pour la sûreté de l'aviation: il applique les normes établies et les pratiques recommandées par l'OACI en matière d'amélioration du système de navigation aérienne.

4.133. On recense actuellement 4 routes nationales et 32 routes internationales en République kirghize. Onze aéroports exercent des activités: quatre aéroports internationaux et sept aéroports exploitant des lignes aériennes intérieures. Seize compagnies aériennes ont été enregistrées. La plus grande partie de la flotte d'aéronefs des transporteurs nationaux est obsolète. Certaines compagnies ont renouvelé leur flotte d'aéronefs en 2011.

4.134. Ces dernières années, le volume du transport de passagers sur les lignes aériennes internationales au Kirghizistan a augmenté plus rapidement que sur les lignes intérieures. Cela explique le ratio élevé de lignes aériennes internationales, qui est de 74%. Les lignes aériennes

[23] Ukraine, République islamique d'Iran, République de l'Inde, République islamique du Pakistan, Turkménistan, République du Kazakhstan, République turque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République d'Indonésie, Chine, Ouzbékistan, Géorgie, République fédérale d'Allemagne, Autriche, Bélarus, Malaisie, Thaïlande, République d'Arménie, Confédération suisse, République tchèque, République du Tadjikistan, République hellénique (Grèce), République de Corée.

intérieures ne représentent que 26% des lignes. Sur le volume total de passagers, 97,3% empruntent des vols réguliers au Kirghizistan.

4.135. Dans le cadre de l'EurAsEC, le Kirghizistan a entrepris la mise en œuvre de documents fondamentaux axés sur l'expansion de l'Espace unique de transport.

4.136. Il est prévu de prendre des mesures pour accroître la capacité du secteur de l'aviation civile et favoriser la construction d'infrastructures aéroportuaires, dans le but de développer les centres terminaux de trafic aérien internationaux et régionaux.

4.17 Télécommunications

4.137. Le cadre juridique du secteur des communications, qui constitue la base des relations commerciales, est la Loi n° 31 de la République kirghize sur les communications par voie électrique et postale, datée du 2 avril 1998. Cette loi distingue les fonctions de gouvernance publique et de réglementation. Par ailleurs, le cadre juridique de ce secteur inclut la Loi sur les licences et la Loi n° 12 sur la restriction de l'activité monopolistique et sur le développement et la protection de la concurrence, datée du 3 mars 1997. D'autres règlements visent aussi les activités de télécommunication.

4.138. Le Ministère des transports et communications de la République kirghize est l'organe gouvernemental qui élabore la politique applicable au secteur, met en œuvre et développe des activités de démonopolisation et de privatisation, et rédige les lois ainsi que d'autres textes juridiques réglementaires. L'Agence nationale des communications, organe de réglementation relevant du gouvernement de la République kirghize, est responsable de la délivrance de licences, de la certification, de la gestion des fréquences radio, du contrôle de la qualité des services fournis, et de la fixation des droits de douane pour les monopoles. Il s'agit d'un organe indépendant, qui n'est pas tenu de rendre des comptes aux fournisseurs de services de télécommunication. Il utilise des moyens juridiques de règlement des différends et applique le principe du traitement national à tous les acteurs du marché. Ce principe est également appliqué dans le domaine des licences.

4.139. Dans le secteur des communications, les licences concernent les communications par voie postale et électronique; le transfert de données à l'aide du spectre des fréquences radioélectriques ou d'un mécanisme de câbles; la conception, la fabrication, la construction, l'installation des réseaux, lignes, dispositifs, systèmes et appareils nécessaires (sauf pour les communications à visée technologique ou domestique); excepté pour la télédiffusion et la radiodiffusion.

4.140. Les opérateurs de services de communication ne dépendent ni du Ministère des transports et communications, ni de l'Agence des communications. Aujourd'hui, les conditions de la concurrence sont réunies dans tous les sous-secteurs de la communication. Dans ce secteur, au 1er janvier 2013, 312 opérateurs de services de communication électrique possédaient 492 licences. Par rapport à 2006, le nombre d'opérateurs de communication en activité a augmenté de 18% (265), le nombre de licences délivrées a progressé de 33%, une offre importante de services de communication s'est développée, et certains opérateurs possèdent plusieurs licences pour la fourniture de différents services. En 2012, le volume total des services fournis par les opérateurs de communication s'élevait à 21 148,3 millions de soms, soit 3,9 fois plus qu'en 2006 (5 411,8 millions de soms).

4.141. Aujourd'hui, la part la plus importante des services fournis sur le marché des communications est celle de la téléphonie mobile, qui s'élève à 74,1% (contre 48,2% en 2006). Les services de téléphonie mobile sont fournis par sept opérateurs et couvrent 95,7% du territoire habité. Entre 2006 et 2012, le volume des services fournis par les opérateurs mobiles a été multiplié par six. Les compagnies de téléphonie mobile, qui réduisent progressivement leurs tarifs et construisent des réseaux dans les régions, attirent davantage de clients. En 2006, on recensait 985 000 utilisateurs de téléphonie mobile, soit 17,5% de la population kirghize. À l'heure actuelle, le nombre d'utilisateurs de téléphonie mobile s'élève à 6 797 852, ce qui représente un taux de couverture de la population de 122,4%. En effet, la population a aujourd'hui la possibilité d'utiliser de façon égale les services de deux à quatre opérateurs de téléphonie mobile.

4.142. La politique d'attribution des fréquences du spectre est ouverte et transparente. Lorsque le spectre est attribué pour que les utilisateurs puissent bénéficier de l'accès à large bande, ceux-ci ne sont pas limités en termes d'utilisation des normes (WiMax, LTE, etc.). En outre, l'utilisation du spectre pour la norme Wi-Fi n'est pas subordonnée à l'obtention d'une licence. Le nombre total d'utilisateurs de téléphonie mobile est 13,9 fois supérieur à la base d'abonnés des réseaux fixes. Il convient de noter que la base d'abonnés des réseaux fixes a décliné en raison de l'expansion de l'offre de services de téléphonie mobile et de l'introduction de technologies novatrices sans fil (WiMax, 3G, LTE, etc.).

4.143. Le nombre d'utilisateurs de services d'accès à Internet est actuellement de 3 493 143, soit 148,8 fois plus qu'en 2006 (23 480). L'accès à Internet atteint le taux de 50,8%. Les services d'accès à Internet constituent l'un des segments du marché des télécommunications qui connaissent l'expansion la plus rapide au Kirghizistan. Le potentiel commercial de ces services est énorme mais limité par les aptitudes de la population. La majorité (environ 72%) des points d'accès à Internet est concentrée dans la ville de Bichkek. L'utilisation d'Internet dans les régions se développe rapidement, notamment grâce à l'expansion de la couverture du réseau mobile.

4.144. Le secteur de la radiodiffusion et de la télédiffusion rassemble la Société nationale de télédiffusion et de radiodiffusion ainsi que des sociétés indépendantes de télévision et de radio. Pour la plupart, ces entreprises fournissent des services dans la ville de Bichkek et dans l'oblast de Chui (région). À l'heure actuelle, 91 titulaires de licences exercent des activités sur ce segment, fournissant des services de diffusion de programmes de télévision et de radio (41 détiennent des licences de radiodiffusion et 50 détiennent des licences de télédiffusion). Quatre opérateurs possèdent une licence pour la fourniture de services de télévision par câble. Toutes les régions du pays bénéficient des services de télévision, fournis à la fois par la société par actions Kyrgyz telecom et par des sociétés privées de télévision et de radio.

4.145. Le matériel de télécommunication n'étant pas produit en République kirghize, la qualité et la sécurité du matériel importé sont contrôlées en utilisant la certification des appareils de communication.

4.146. Le nombre de domaines de fréquence délivrés a augmenté pour s'établir à 6 157 en 2012, soit 5,8 fois plus qu'à la même période en 2006 (1 054).

4.147. Cinq opérateurs commerciaux fournissant des services de réception, de transport et de distribution de courrier exprès national et international opèrent sur le marché des communications par voie postale, aux côtés de l'entreprise d'État "Kyrgyzpochtasy".

4.18 Tourisme

4.148. Le tourisme est un secteur de l'économie qui contribue considérablement à l'emploi de la population, en particulier en période de vacances, ainsi qu'aux investissements de capitaux privés dans la construction d'infrastructures. Pourtant, il n'existe pas de politique claire visant à faire du pays un fournisseur de services touristiques au niveau international. Le Programme d'expansion à moyen terme du tourisme en République kirghize, qui fait intervenir entreprises privées, associations touristiques et administrations publiques, est néanmoins mis en œuvre. Dans le cadre de ce programme, il est également prévu d'élaborer une stratégie d'expansion du secteur jusqu'en 2020. Par ailleurs, le secteur du tourisme est pris en compte dans la Stratégie nationale de promotion des exportations (NES).

4.149. Différentes manifestations sont régulièrement organisées pour attirer les entreprises et les touristes étrangers sur le marché touristique du pays.

4.150. En 2012, la valeur ajoutée brute du secteur du tourisme était de 14 267,9 millions de soms (soit une augmentation de 10 252,1 millions de soms par rapport à 2006). Les recettes fiscales et les paiements du secteur du tourisme totalisaient 341 601,3 milliers de soms en 2012 (soit 206 611,1 milliers de soms de plus qu'en 2006).

4.151. Malgré certaines améliorations dans le fonctionnement du secteur, le département du tourisme a relevé les problèmes ci-après, qui appellent des solutions opportunes:

- reconnaissance insuffisante du tourisme en tant que secteur économique;
- infrastructures matérielles de mauvaise qualité;
- faible niveau des services à la clientèle et culture insuffisante de l'accueil;
- faible niveau d'hospitalité, élément clé pour la clientèle des organisations touristiques;
- impossibilité de comparer la qualité et le prix des services (à régler d'urgence);
- manque de visibilité du Kirghizistan sur le marché international du tourisme;
- risques naturels dans les régions montagneuses.

4.19 Accords commerciaux régionaux

4.152. Depuis 1994, la République kirghize est partie à l'Accord de libre-échange (ALE) unissant les membres de la Communauté d'États indépendants. Le Kirghizistan a également conclu plusieurs accords commerciaux préférentiels avec les pays de la CEI.

- Des accords de libre-échange ont été conclus:
    - avec la Russie le 8 octobre 1992;
    - avec le Kazakhstan le 22 juin 1995;
    - avec l'Ouzbékistan le 24 décembre 1996;
    - avec l'Azerbaïdjan le 12 janvier 2004;
    - avec l'Arménie le 7 juillet 1994;
    - avec Moldova le 26 mai 1995;
    - avec l'Ukraine le 26 mai 1995;
    - avec le Bélarus le 30 mars 1999;
    - avec le Tadjikistan le 19 janvier 2000.

4.153. Par ailleurs, la République kirghize fait bénéficier la Géorgie et le Turkménistan d'un régime de libre-échange, au titre de l'Accord relatif à la création d'une zone de libre-échange (15 avril 1994). Le Kirghizistan adhère au principe de coopération mutuellement bénéfique dans le cadre de ses relations commerciales et économiques, et applique un régime de libre-échange aux marchandises originaires des pays de la CEI. Les accords figurant dans la liste ci-dessus ont été notifiés au Comité des accords commerciaux régionaux de l'OMC.

4.154. En 2011, le Kirghizistan a fait part de son intention d'intégrer l'Union douanière et la zone économique commune. Le 11 avril 2011 a eu lieu une réunion du gouvernement de la République kirghize, au cours de laquelle la déclaration faite par le gouvernement à l'organe de direction de l'Union douanière a été approuvée. Cette déclaration indiquait l'intention de la République kirghize d'engager un processus de négociations pour accéder à l'Union douanière et à la zone économique commune. Le Règlement gouvernemental n° 150 relatif au Comité interinstitutionnel chargé des négociations sur l'accession de la République kirghize à l'Union douanière entre la République du Bélarus, la République du Kazakhstan et la Fédération de Russie, relevant du gouvernement de la République kirghize (11 avril 2011), a été adopté.

4.155. Le Comité interinstitutionnel est l'organe du gouvernement de la République kirghize chargé des négociations avec les États membres de l'Union douanière et la Commission économique eurasienne.

4.156. Le 19 octobre 2011, les chefs de gouvernement des pays de l'EurAsEC ont approuvé la demande présentée par le Kirghizistan et ont décidé de créer un groupe de travail chargé des négociations avec la République kirghize sur l'accession à l'Union douanière. Le Conseil de la Commission économique eurasienne a créé, le 25 avril 2012, un groupe de travail à cette fin.

4.157. Les responsables kirghiz mènent avec le groupe de travail de la Commission économique eurasienne des travaux conjoints pour élaborer la feuille de route de l'accession de la République kirghize à l'Union douanière. Ce document devrait être approuvé avant la fin de l'année 2013.

4.20 Zones franches

4.158. Les zones franches ont un statut juridique spécial, qui prévoit l'instauration d'un régime spécifique en ce qui concerne l'enregistrement des activités commerciales et industrielles ainsi que des entreprises étrangères, l'immigration de la main-d'œuvre, les droits de douane, les taxes, la propriété foncière et le commerce international. Les zones franches offrent aux investisseurs nationaux et étrangers un ensemble d'avantages ainsi que des locaux pour l'entreposage, le commerce d'exportation et d'importation de gros, les opérations bancaires, la production de marchandises pour l'exportation et les services de transport.

4.159. Initialement, cinq zones franches ont été créées dans différentes régions du pays – zones franches de Bichkek, Karakol, Naryn, Makmal et Leilek – pour favoriser la production et l'emploi, accroître la part des produits manufacturés détenue par les entreprises locales, et encourager la croissance des exportations.

4.160. Les entreprises enregistrées dans une zone franche bénéficiaient d'un régime d'imposition privilégié. Cependant, depuis janvier 2009, ce régime ne s'applique plus qu'aux entreprises exerçant leurs activités dans la zone franche de Bichkek. Les autres zones franches n'ont pas respecté les prescriptions énoncées à l'article premier de la Loi n° 1076-XII sur les zones franches en République kirghize, datée du 16 décembre 1992, et à l'article 372 du Code des impôts de la République kirghize. En conséquence, c'est le régime d'imposition ordinaire qui s'applique désormais à ces zones franches.

4.161. Entre 2006 et 2012, les exportations depuis les zones franches ont augmenté de façon régulière, passant de 76 892 800 dollars EU à 167 079 700 dollars EU. Dans le même temps, les importations ont dépassé le niveau des exportations, passant de 103 598 100 dollars EU en 2007 à 179 680 300 dollars EU en 2012.

4.162. Les principales marchandises produites dans les zones franches pour l'exportation sont les suivantes: matières plastiques et ouvrages en ces matières; caoutchouc et ouvrages en caoutchouc; machines et appareils mécaniques, matériel électrique, et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son; appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, parties et accessoires de ces appareils; véhicules, aéronefs, navires, et leurs parties et accessoires.

4.163. Parmi les autres marchandises figurent les produits du règne végétal, les produits minéraux, les cuirs et les peaux, les matières textiles et les ouvrages en ces matières, le papier et ses applications, les métaux communs et les ouvrages en ces métaux, etc.

4.164. Les principaux groupes de marchandises importées dans les zones franches au Kirghizistan sont les suivants: matières plastiques et ouvrages en ces matières; caoutchouc et ouvrages en caoutchouc; machines et appareils mécaniques, matériel électrique, et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son; appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils; véhicules, aéronefs, navires, et leurs parties et accessoires; autres marchandises.

4.21 Industrie minière

4.165. L'exploitation minière au Kirghizistan demeure l'un des secteurs les plus prometteurs de l'économie, puisqu'elle constitue une source de recettes pour le budget national, crée des emplois et permet la diversification de l'économie ainsi que l'émergence potentielle d'industries à haute valeur ajoutée. Le gouvernement poursuit ses efforts pour attirer les investisseurs étrangers dans

le secteur, dans des conditions mutuellement bénéfiques et de coopération à long terme. Il a l'intention de renforcer le potentiel du secteur minier par l'ouverture des gisements "Jerui" et "Taldy-bulak left bank". À l'heure actuelle, nombre d'entreprises, y compris des entreprises étrangères, exercent ce type d'activités dans le pays.

4.166. Le secteur est actuellement régi par la Loi n° 160 sur le sous-sol, datée du 9 août 2012, la Loi n° 66 sur les investissements, datée du 27 mars 2003, la Loi n° 12 sur les licences, datée du 3 mars 1997, et d'autres textes juridiques réglementaires régissant les relations entre l'État, les entreprises d'exploitation du sous-sol et les autres parties intéressées.

4.167. En vertu du Code des impôts de la République kirghize, l'industrie minière est soumise aux impositions suivantes:

- impôt sur le revenu;
- impôt sur les bénéfices des entreprises d'exploitation de mines aurifères (en vigueur depuis janvier 2013);
- taxe sur l'exploitation du sous-sol (redevances, bonus);
- taxe sur les ventes;
- impôt foncier;
- impôt immobilier;
- taxe sur la valeur ajoutée (TVA);
- impôt sur les bénéfices (hors entreprises d'exploitation de mines aurifères).

4.168. La fourniture et l'exportation d'alliages d'or et d'argent ainsi que d'or et d'argent fins sont exonérées de la TVA, conformément à l'article 256 du Code des impôts de la République kirghize. Cet avantage ne s'applique pas à d'autres métaux et minerais. Dans le même temps, la TVA sur les ressources matérielles ne peut faire l'objet d'une compensation s'agissant des ressources matérielles qui ont été acquises pour la production de marchandises imposables. Cette disposition est conforme à la première partie de l'article 271 du Code des impôts. Au titre de la Loi sur les licences, les licences de prospection, de mise en valeur et d'extraction de ressources minérales sont délivrées dans un délai de 30 jours. La participation n'est soumise à aucune restriction. Les procédures de renouvellement de licences sont transparentes.

5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES COMMERCIALES

5.1 Prévisions économiques à moyen terme

5.1. À moyen terme (2014-2016), la politique économique visera essentiellement à consolider les tendances positives en matière de développement socioéconomique, à adopter une approche proactive de manière à anticiper les problèmes, et à garantir une croissance économique durable d'environ 7,5% par an.

5.2. Les objectifs macroéconomiques à moyen terme seront atteints grâce à la mise en œuvre de projets nationaux majeurs, à une gestion efficace des avoirs de l'État, et à la réforme du système réglementaire, afin de dynamiser tous les secteurs de l'économie.

5.3. Sur cette période, l'inflation devrait se maintenir à un niveau à un chiffre, entre 7 et 9%. Cette prévision suppose que le gouvernement de la République kirghize continuera à mener des politiques monétaire et budgétaire coordonnées, en plaçant l'accent sur le renforcement de la stabilité macroéconomique. L'objectif global de la politique monétaire de la BNRK sera d'instaurer la stabilité des prix dans le pays et de maintenir cette stabilité.

5.4. Les prix de certains groupes de produits alimentaires devraient enregistrer une hausse modérée. À moyen terme, les prix des produits alimentaires de base risquent de se maintenir à un niveau relativement élevé. Outre la dépendance permanente à l'égard de l'évolution des prix étrangers, la situation des prix sur le marché intérieur sera influencée par plusieurs facteurs, dont la réforme structurelle du secteur de l'agriculture, la hausse de la capacité de production et de la compétitivité des produits nationaux, les changements de la position économique du pays sur la scène mondiale, notamment en raison de son entrée dans l'Union douanière, l'équilibre entre la demande et l'offre de biens et de services, et les droits de douane appliqués sur une base administrative.

5.5. À moyen terme, les principaux facteurs qui influenceront la balance des paiements de la République kirghize sont les suivants: i) la tendance déficitaire persistante de la balance commerciale; ii) le volume des transferts effectués par les travailleurs migrants, qui influence la balance des comptes courants; iii) le niveau de liquidité et de sécurité des actifs de réserve; iv) le montant des réserves internationales, qui sera maintenu à un niveau minimal correspondant à au moins trois mois du volume critique d'importations de biens et services.

5.6. L'essor des secteurs de la composante "production" du PIB dépendra de la demande de biens et services produits sur les marchés intérieur et étrangers.

5.7. La contribution réelle de l'industrie et de l'agriculture au PIB ne sera pas significative (0,8 et 0,7 point de pourcentage, respectivement), tandis que leur part du PIB s'élèvera à plus de 18,8% et 14,7%, respectivement.

5.8. La formation du PIB devrait être majoritairement influencée par le secteur des services, qui enregistrera une croissance réelle de 7,7% par an en moyenne. La part de ce secteur dans le PIB excédera 46% et sa contribution au PIB sera de 3,5 points de pourcentage. La croissance du secteur des services devrait principalement résulter de l'expansion des services marchands, qui représentent la plus grande part de la structure du secteur. La croissance et l'expansion de ces services marchands proviennent essentiellement des services commerciaux, des services de transport et des services de communication.

5.9. D'après les prévisions, le volume nominal du commerce extérieur et le déficit commercial devraient être multipliés par 1,3 en 2015. Avec 50% des exportations totales, l'or restera le principal produit d'exportation. La croissance des exportations d'or sera garantie par la mise en exploitation de nouveaux gisements aurifères. La croissance des importations sera généralement associée à une augmentation de l'approvisionnement en produits pétroliers et biens intermédiaires, ainsi qu'à une hausse des investissements. S'agissant de l'amélioration prévue de l'environnement commercial, les importations de biens d'équipement devraient augmenter en moyenne de 22,8% par an. La part des biens d'équipement dans les importations augmentera de 20,2% d'ici à 2015. La part des biens de consommation reculera progressivement pour s'établir à 25,4% d'ici à 2015. La balance des exportations nettes de biens et services augmentera, passant de (-)33,8% du PIB en 2013 à (-)34,7% du PIB en 2015 en raison d'une hausse des importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires, de matières premières et de produits énergétiques nécessaires à la production.

5.10. En termes de ventilation régionale, près de 80% du PIB sera généralement généré à Bichkek et dans les régions de Chui, Issyk-Kul et Jalal-Abad.

5.2 Tendances de la future politique commerciale

5.11. Sur la période 2013-2015, les principaux facteurs qui influenceront le développement du commerce extérieur seront les suivants: 1) avantages liés au statut de Membre de l'OMC, 2) négociation de l'accession de la République kirghize à l'Union douanière et à la zone économique commune, 3) coopération bilatérale mutuellement bénéfique avec les pays de la CEI et d'autres pays étrangers, 4) participation du Kirghizistan à l'EurAsEC, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation de coopération économique, l'OCI et d'autres organisations internationales et régionales, 5) importance accrue des exportations de biens et services, y compris les services de tourisme, 6) recherche active des investissements étrangers directs et des moyens de les attirer, et 7) relations de la République kirghize avec les institutions financières

mondiales et régionales telles que la BAsD, la Banque mondiale, la BERD, la BID, le Groupe pour la coordination de l'aide arabe, le FMI, la SFI, etc.

5.12. Afin d'accroître les possibilités d'exportation et d'améliorer la compétitivité des producteurs nationaux sur les marchés étrangers, le Ministère de l'économie de la République kirghize a, en 2013, élaboré la Stratégie nationale de promotion des exportations, en partenariat avec le Centre du commerce international (ITC) et l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ), en utilisant l'expérience et la méthodologie de l'ITC (axées sur l'étude du commerce dans le cadre plus large de son développement et sur la prise en compte des questions de réduction de la pauvreté, de renforcement des capacités des femmes, de protection et de développement durable de l'environnement et d'autres questions environnementales).

5.13. S'agissant de la participation de la République kirghize à l'OMC, les travaux se poursuivront pour prendre part aux négociations du Cycle de Doha, notamment dans le domaine de la facilitation des échanges, de l'agriculture, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, ainsi que pour participer aux initiatives telles que l'initiative Aide pour le commerce.

6 LISTE DES ABRÉVIATIONS

BAsD	Banque asiatique de développement
PIB	Produit intérieur brut
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
SAEPF	Office national de la protection de l'environnement et des forêts
SAGMR	Office national de la géologie et des ressources minérales
STS	Service fiscal de l'État
UAIS	Système d'information automatisé unifié
OEPP	Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CE	Commission européenne
UE	Union européenne
BID	Banque islamique de développement
ISO	Organisation internationale de normalisation
KyrgyzASMAP	Association des transporteurs internationaux
FMI	Fonds monétaire international
ITC	Centre du commerce international
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CIPPI	Conseil interétatique pour la protection de la propriété intellectuelle
NES	Stratégie nationale de promotion des exportations
BNRK	Banque nationale de la République kirghize
NSC	Comité national de statistique
OCI	Organisation de la coopération islamique
ORRC	Organisation des réseaux ferroviaires de la CEI
IED	Investissements étrangers directs
Traitement NPF	Traitement de la nation la plus favorisée
FSCS	Système de certification de la sécurité sanitaire des produits alimentaires
Accord SPS	Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
CEI	Communauté d'États indépendants
SPECA	Programme spécial pour les pays d'Asie centrale
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs
TRACECA	Programme relatif au couloir Europe-Caucase-Asie
Accord sur les ADPIC	Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
Accord sur les MIC	Accord de l'OMC sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce
CCFEA	Classification des produits de l'activité économique extérieure
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CAREC	Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale
CSM	Centre de normalisation et métrologie
CCRT	Conseil central du transport ferroviaire
GOST	Gosudarstvenniy Standard (norme nationale en ex-URSS, actuellement dans la Fédération de Russie et les États membres de la CEI)
GOST R	Norme nationale de la Fédération de Russie
STB	Norme de la République du Bélarus

7 ANNEXES

Tableau 7.1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2006-2012

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Croissance standard de la population (%)	101,1	100,8	101,1	101,3	101,1	101,4	102,0
PIB aux prix du marché (millions de $EU)	2 849,6	3 827,6	5 143,5	4 666,4	4 778,2	6 222,5	6 469,8
PIB par habitant	566,1	757,1	1013,0	910,0	920,2	1 183,1	1 209,7
PIB réel (variation en % par rapport à l'année précédente)	3,1	8,5	8,4	2,9	-0,5	6,0	-0,9
Indice des prix à la consommation	105,1	120,1	120,0	100,0	119,2	105,7	107,5
Emploi (%) (variation en % par rapport à l'année précédente)	100,9	102,7	101,5	101,5	101,2	101,5	-
Chômage (% de la population)	8,2	8,2	8,4	8,5	8,6	8,5	-
Niveau de pauvreté (%)	39,9	35,0	31,7	31,7	33,7	33,7	36,8
PIB par secteurs principaux (variation en % par rapport à l'année précédente)							
Produit intérieur brut	3,1	8,5	8,4	2,9	-0,5	6,0	-0,9
Agriculture, chasse et sylviculture	1,7	1,6	0,9	6,7	-2,6	1,8	1,2
Industrie minière	-7,5	-3,2	9,1	7,7	-3,6	19,5	22,5
Industries manufacturières	-14,1	6,3	21,2	-9,3	11,3	5,2	-27,2
Distribution et production d'électricité, de gaz et d'eau	-0,7	7,5	-7,4	-2,6	11,2	21,9	5,2
Construction	19,1	32,3	10,8	22,1	-18,5	2,5	17,3
Commerce et réparation de véhicules automobiles, d'articles à usage domestique et personnel	14,9	10,9	9,6	2,3	-5,6	10,2	10,5
Hôtellerie et restauration	19,7	13,0	13,3	4,2	-9,5	16,9	11,7
Transports et communications	9,5	44,4	31,1	5,1	4,2	9,5	8,9

Source: Comité national de statistique de la République kirghize.

Tableau 7.2 Commerce extérieur de marchandises au Kirghizistan, 1998 et 2006-2012

Année	Unité	Valeur des échanges			Exportations			Importations		
		Total	OMC	CEI	Total	OMC	CEI	Total	OMC	CEI
1998	Million de $EU	1 355,1	606,9	671,2	513,6	259,2	230,5	841,5	348,7	440,7
	%		*44,9*	*49,5*		*50,8*	*44,09*		*41,4*	*52,4*
2006	Million de $EU	2 822,4	1 052,5	1 469,9	891,2	333,2	476,1	1 931,2	719,2	993,8
	%		*37,3*	*52,1*		*37,4*	*53,4*		*37,2*	*51,5*
2007	Million de $EU	4 109,6	1 326,2	2 274,9	1 321,1	476,1	753,6	2 788,5	888,5	1 521,3
	%		*32,3*	*55,4*		*36,0*	*57,0*		*31,8*	*54,6*
2008	Million de $EU	5928	2664	3 198,6	1 855,6	786,8	1011,7	4 072,4	1 877,2	2 186,9
	%		*44,9*	*53,9*		*42,4*	*54,5*		*46,1*	*53,7*
2009	Million de $EU	4 713,2	2 304,7	2 470,2	1 673,0	886,9	752,8	3040,2	1 407,8	1 717,4
	%		*48,9*	*52,4*		*53,0*	*45,0*		*46,3*	*56,5*
2010	Million de $EU	4 982,9	2 546,9	2 499,7	1 759,8	958,6	788,1	3 223,1	1 588,3	1 711,6
	%	*51,1*	*50,2*		*54,5*	*44,8*		*49,3*	*53,1*	*51,1*
2011	Million de $EU	6 503,4	3 393,5	3 197,8	2 242,2	1 193,9	1 019,6	4 261,2	2 199,6	2 178,1
	%		*52,2*	*49,2*		*53,2*	*45,5*		*51,6*	*51,1*
2012	Million de $EU	7 267,7	3 577,0	3 774,2	1893,8	755,5	1 092,6	5 373,9	2 821,5	2 681,8
	%		*49,2*	*51,9*		*39,9*	*57,7*		*52,5*	*49,9*

Source: Comité national de statistique de la République kirghize.

Graphique 7.1 Principaux partenaires de la République kirghize, 2006 et 2012

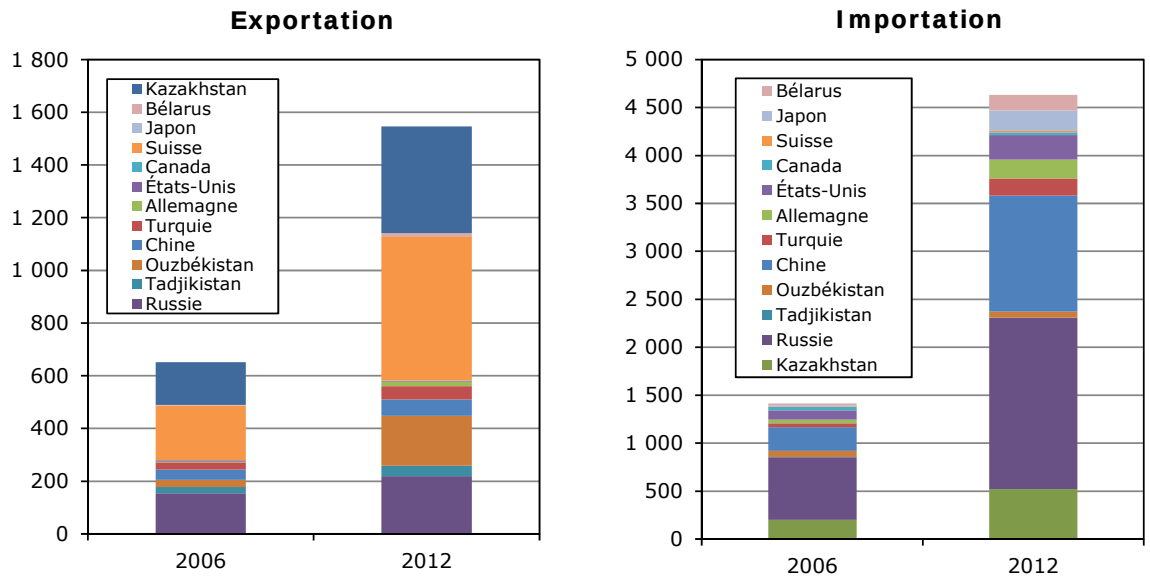

Graphique 7.2 Principales marchandises exportées et importées, 2006 et 2012

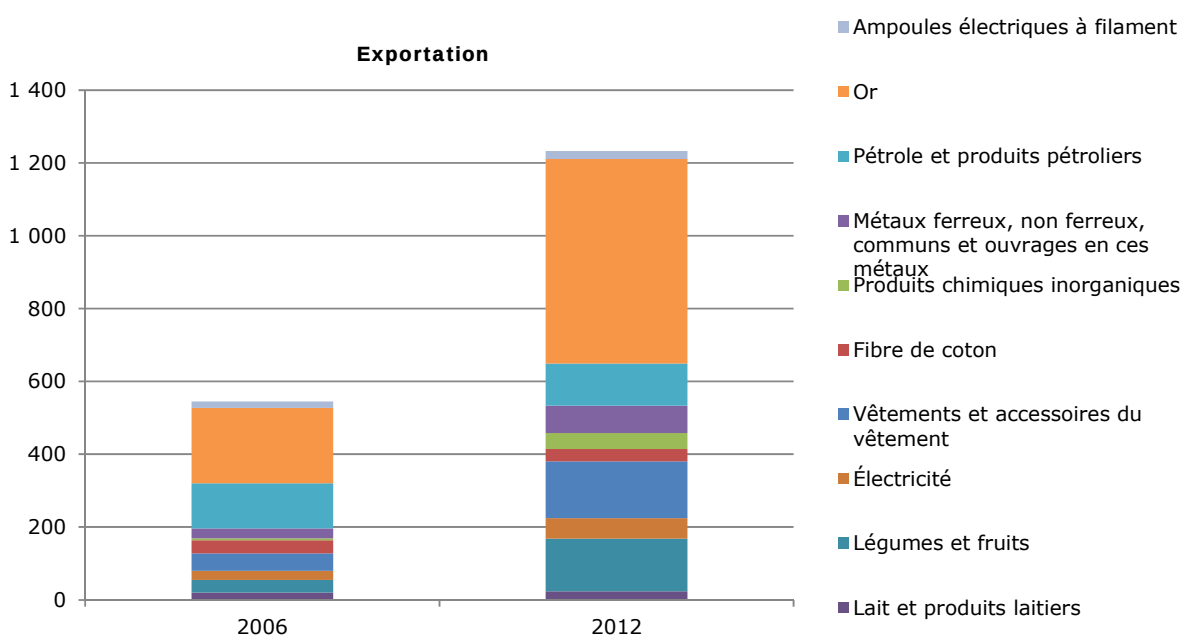

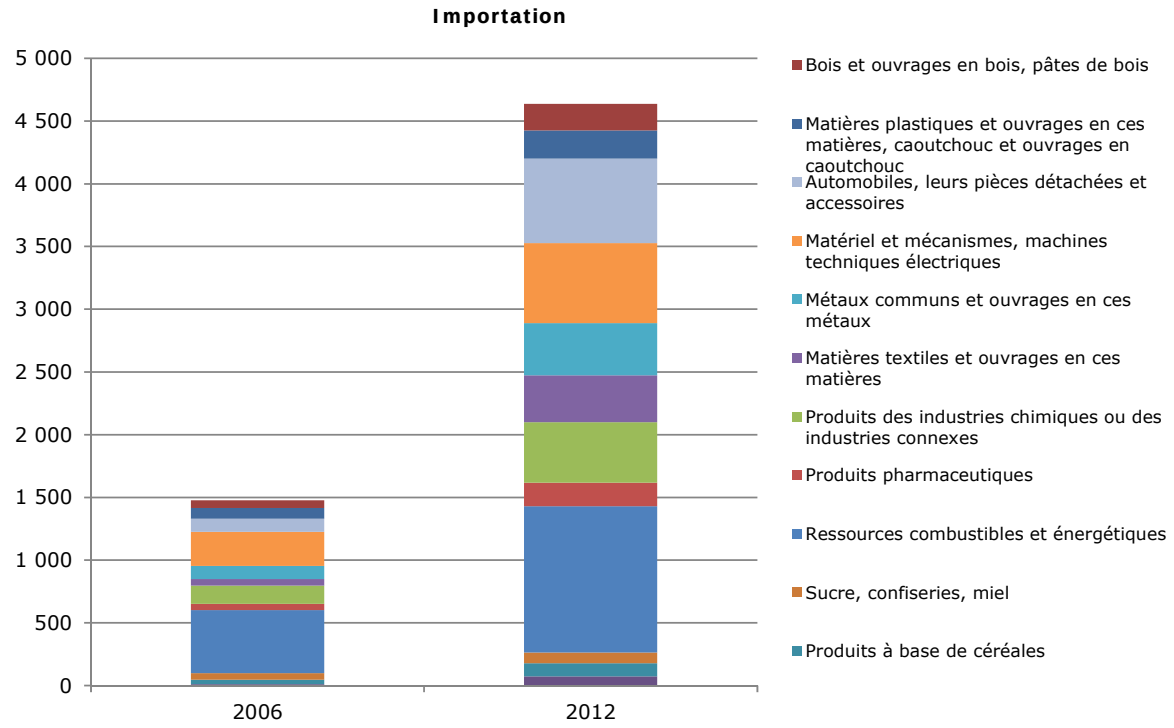

Tableau 7.3 Commerce extérieur des services en 1998 et pour la période de 1998 et 2006 à 2012

Année	Unité	Valeur des échanges			Exportations			Importations		
		Total	CEI	Hors CEI	Total	CEI	Hors CEI	Total	CEI	Hors CEI
1998	Million de $EU	238,3			62,8			175,5		
	%	*100*			*100*			*100*		
2006	Million de $EU	835,4			374,5			460,9		
	%	*100*			*100*			*100*		
2007	Million de $EU	1 289,6	798,7	490,9	684,8	437,6	247,2	604,8	361,1	243,7
	%	*100*	*61,9*	*38,1*	*100*	*63,9*	*36,1*	*100*	*59,7*	*40,3*
2008	Million de $EU	2 857,4	1 975,9	881,5	1 654,6	1 370,3	284,3	1 202,8	605,6	597,2
	%	*100*	*69,2*	*30,8*	*100*	*82,8*	*17,2*	*100*	*50,3*	*49,7*
2009	Million de $EU	2 210,7	1 369,9	840,8	1 217,7	901,4	316,3	993,0	468,5	524,5
	%	*100*	*62,0*	*38,0*	*100*	*74,0*	*26,0*	*100*	*47,2*	*52,8*
2010	Million de $EU	1 952,3	1053	899,2	930,7	592,9	337,7	1 021,6	460,1	561,5
	%	*100*	*54,4*	*45,6*	*100*	*63,7*	*36,3*	*100*	*45,0*	*55,0*
2011	Million de $EU	2 255,1	1 510,9	744,2	1 117,1	751,8	365,3	1 138,0	759,1	378,9
	%	*100*	*67,0*	*33,0*	*100*	*67,3*	*32,7*	*100*	*66,7*	*33,3*
2012	Million de $EU	4 197,1	2 583,4	1 613,7	2 065,9	1 627,3	438,6	2 131,3	956,1	1 175,1
	%	*100*	*61,6*	*38,4*	*100*	*78,8*	*21,2*	*100*	*44,8*	*55,2*

Source: Comité national de statistique de la République kirghize.

Tableau 7.4 Origine des entrées d'investissement étranger direct, 2006-2012

Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CEI, en %	**46,8**	**45,4**	**46,7**	**39,2**	**20,8**	**8,5**	**10,2**
Kazakhstan	40,7	41,8	41,7	32,2	6,2	4,7	5,8
Fédération de Russie	5,9	3,1	4,2	6,6	14,6	3,7	4,3
Bélarus	0,1	0,2	0,4	0,1	0,0	0,0	0,001
Pays hors CEI, en %	**53,2**	**54,6**	**53,3**	**60,8**	**79,2**	**91,5**	**89,8**
Australie	1,0	1,3	2,1	3,6	2,8	2,1	1,5
Grande-Bretagne	11,3	13,8	8,5	16,7	11,1	8,9	11,9
Allemagne	15,9	6,6	5,5	1,3	1,8	5,8	5,5

Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Canada	2,6	1,4	11,1	12,2	30,8	42,6	22
Chine	2,2	6,7	6,6	7,8	10,6	15,2	23,9
États-Unis	1,9	3,0	0,7	3,5	1,8	2,7	0,1
Turquie	3,8	3,8	1,5	5,7	1,2	1,0	3,7
Total, millions de $EU	**335,6**	**436,8**	**866,2**	**660,9**	**666,1**	**849,2**	**590,7**
Entrées d'IED en % du PIB	**11,8**	**11,4**	**16,8**	**14,2**	**13,9**	**13,5**	**9,1**

Source: Comité national de statistique de la République kirghize.

Tableau 7.5 Ventilation de l'IED par activité économique, 2006-2012

(%)

Type d'activité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ventilation de l'IED par secteur économique:	100	100	100	100	100	100	100
Agriculture, chasse et sylviculture	1,1	1,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,4
Industrie minière	16,6	12,5	0,9	1,0	0,2	5,3	4,7
Industries manufacturières	42,0	30,9	27,8	25,2	49,7	48,6	43,2
Total des services, dont	**40,1**	**55,6**	**71,2**	**73,8**	**50,1**	**46,1**	**51,7**
Commerce et réparation de véhicules automobiles, d'articles à usage domestique et personnel	8,0	9,1	6,5	8,0	8,0	11,9	5,5
Activités financières	18,4	25,9	39,8	35,8	5,8	5,7	7,2
Services de transactions immobilières, de location, et services au consommateur	7,5	13,7	16,9	22,4	32,9	20,0	36,6
Autres	6,2	6,9	8,0	7,6	3,4	8,5	2,4

Source: Comité national de statistique de la République kirghize.

Graphique 7.3 Évolution de la production manufacturière, 2006-2012

(Milliards de soms et indice de volume)

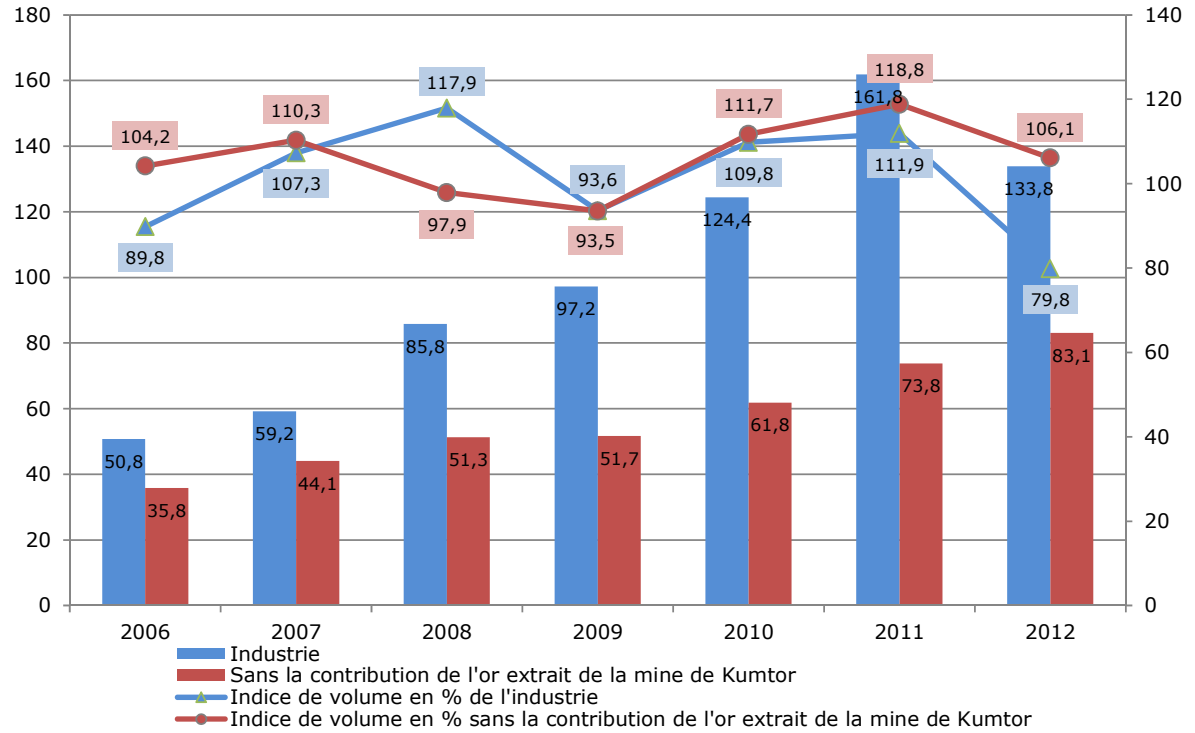

Tableau 7.6 Évolution du secteur de l'électricité, 2006-2012, milliers de kWh

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ressources	**14 536,4**	**14 835,3**	**11 892,7**	**11 143, 9**	**12 189,7**	**15 368,7**	**16 477,91**
Production d'électricité	14 527,2	14 831,7	11 790,3	11 092,3	12 073 9	15 194,8	16393,28
Importation	9,2	3,6	102,4	51 6	115 8	173,9	84,63
Distribution	**14 536,4**	**14 835,3**	**11 892,7**	**11 143,9**	**12 189 7**	**15 368,7**	**16 477,91**
Consommation nationale	7 192,2	7 672,7	7 334	7 134,5	7 447,3	9 131 8	11 680,05
Pertes sur les réseaux de transmission d'utilisation générale	4 661,7	4 583,3	3 690,2	2 758,3	2 914,8	3 389,2	3 204,91
Exportation	2 682,5	2 579,3	868,5	1 251,1	1 827,6	2 847,7	1 592,95

Source: Ministère de l'énergie et de l'industrie de la République kirghize.

Tableau 7.7 Évolution des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz naturel, 2006-2012

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Extraction de charbon (milliers de t)	321,3	395,1	484,8	606,9	574,9	830,7	1 106,7
Consommation de charbon (milliers de t)	1 257,7	1 310,7	1 741,5	1 703,9	1 592,2	1 826,5	1 923,1*
Importation de charbon (milliers de t)	932,7	1 123,1	1 544,8	1 139,7	1 120,3	1 036,3	1 089,6
Exportation de charbon (milliers de t)	34,8	99	103,8	18,4	19,9	85	193,0
Réserves de charbon explorées	Au 1er janvier 2013, les réserves comptabilisées dans la balance nationale par catégorie A + B + C s'élèvent à 1 020,7 millions de tonnes C_2 – 311,1 millions de tonnes. Les réserves totales et les ressources prévues sont estimées à 5,7 milliards de tonnes.						
Production de pétrole brut (milliers de t)	70,8	68,5	71,1	77,3	83,3	77,4	83,6
Consommation de pétrole (milliers de t)	83,7	136,8	134,9	79	97,1	81,1	91
Importation de pétrole (milliers de t)	15,9	69,1	125,7	10,8	14,8	0,6	7,4
Exportation de pétrole (milliers de t)	0	2	52,7	6	0	1,7	0
Réserves de pétrole explorées	Réserves de pétrole: balance/extraits par dépôts des catégories A + B + C_1 (industriel) – 88 442,72/11 185,62 milliers de tonnes, C_2 – 8 844/1 592 milliers de tonnes, par structures potentielles (C_3) – 42 200,56/6 981,96 milliers de tonnes						
Production de gaz naturel (millions de m^3)	19,4	15	17,5	15,4	22,8	26,6	28,5
Consommation de gaz naturel (millions de m^3)	660,8	670,4	639,9	254,5	236,5	286,5	363,3
Importation de gaz naturel (millions de m^3)	738,9	752,2	727,7	308,5	271,7	305,1	334,8
Réserves de gaz naturel explorées (millions de m^3)	Réserves de gaz naturel: par dépôts des catégories A + B + C_1 (industriel) – 4 744,53 C_2 – 2 316,7, par structures potentielles (C_3) – 2 140,9						

Source: Ministère de l'énergie et de l'industrie de la République kirghize.

Tableau 7.8 Changements du tarif douanier de la République kirghize, 1999-2000 et 2006-2012

Taux de droit de douane	Nombre de produits								
	1999	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
0%	1 311	5 488	4 707	4 707	4 987	5 080	5 080	5 127	5 127
1%	3	-	-	-	-	-	-	-	-
5%	1 748	-	2 131	2 131	1 377	1 380	1 380	1 380	1 380
10%	5 869	4 588	3 543	3 543	3 765	3 797	3 797	3 754	3 754
12%	-	-	335	335	308	308	308	308	308
15%	635	-	313	313	241	241	241	241	241
17,5%	411	332	-	-	-	-	-		
20%	498	155	11	11	138	138	138	136	136

Taux de droit de douane	Nombre de produits								
	1999	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
25%	14	-	-	-	-	-	-	-	-
30%	11	-	2	2	2	2	2	-	-
50%	45	-	-	-	-	-	-	-	-
Spécifique	14	11	11	11	11	11	11	11	11
Combiné			143	143	143	143	143	143	143
TOTAL	10 569	10 574	11 196	11 196	10 972	11 100	11 100	11 100	11 100
Taux de droit de douane moyen	9,18%	5,2%	5,06%	5,06%	5,0%	5,1%	5,1%	5,04%	5,04%

Tableau 7.9 Liste des règlements techniques adoptés par la République kirghize, 2006-2012

	Intitulé du document juridique réglementaire	Date
1.	Loi de la République kirghize "Règlement technique général sur la sécurité du fonctionnement et de l'utilisation des machines et du matériel"	n° 280, datée du 29 décembre 2008
2.	Loi de la République kirghize "Règlement technique général sur la sécurité environnementale"	n° 151, datée du 8 mai 2009
3.	Loi de la République kirghize "Règlement technique sur la sécurité des véhicules de transport routier"	n° 178, datée du 29 mai 2009
4.	Loi de la République kirghize "Règlement technique sur la sécurité des matériaux, installations et structures de construction"	n° 18, datée du 29 janvier 2010
5.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité de la construction de bâtiments à usages divers à partir de structures et matériaux modernes préfabriqués	n° 143, daté du 2 août 2010
6.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire des eaux minérales naturelles, des eaux potables naturelles et des eaux de table en bouteille	n° 139, daté du 6 avril 2011
7.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire des produits pharmaceutiques à usage médical	n° 137, daté du 6 avril 2011
8.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire des confiseries	n° 163, daté du 18 avril 2011
9.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire des jus et nectars contenant des extraits de fruits et légumes	n° 172, daté du 19 avril 2011
10.	Loi de la République kirghize "Règlement technique sur la sécurité sanitaire de l'eau potable"	n° 34, datée du 30 mai 2011
11.	Loi de la République kirghize "Règlement technique sur la sécurité des bâtiments et constructions"	n° 57, datée du 27 juin 2011
12.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire des spiritueux, de la vodka et des liqueurs	n° 357, daté du 5 juillet 2011
13.	Règlement technique du gouvernement de la République kirghize sur la sécurité sanitaire des produits de l'industrie vinicole	n° 356, daté du 5 juillet 2011
14.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire de la bière	n° 388, daté du 14 juillet 2011
15.	Loi de la République kirghize "Règlement technique sur la prévention des risques d'incendie"	n° 142, datée du 26 juillet 2011
16.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire du sucre	n° 437, daté du 1er août 2011
17.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité des équipements de levage et de transport et de leurs processus de fonctionnement	n° 587, daté du 23 septembre 2011
18.	Loi de la République kirghize "Règlement technique sur la sécurité radiologique"	n° 224, datée du 29 novembre 2011
19.	Loi de la République kirghize sur l'introduction de modifications et d'ajouts à la Loi de la République kirghize "Règlement technique général sur la sécurité environnementale"	n° 11, datée du 1er mars 2012
20.	Loi de la République kirghize sur l'introduction de modifications et d'ajouts à la Loi de la République kirghize "Règlement technique général sur la sécurité des véhicules de transport routier"	n° 61, datée du 18 mai 2012
21	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la compatibilité électromagnétique	n° 24, daté du 12 janvier 2012
22.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire des produits de soins de santé	n° 74, daté du 1er février 2012
23.	Règlement du gouvernement kirghiz sur l'introduction de modifications et d'ajouts au Règlement technique n° 437 sur la sécurité sanitaire du sucre, daté du 1er août 2011	n° 83, daté du 3 février 2012
24.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire des produits pharmaceutiques fabriqués dans les pharmacies	n° 320, daté du 26 mai 2012

	Intitulé du document juridique réglementaire	Date
25.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire des boissons sans alcool	n° 474, daté du 5 juillet 2012
26.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire du sel alimentaire iodé	n° 456, daté du 28 juin 2012
27.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire des produits panifiés, des pâtisseries et des pâtes alimentaires	n° 502, daté du 17 juillet 2012
28.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité électrique	n° 359, daté du 2 juin 2012
29.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire de la farine enrichie	n° 569, daté du 16 août 2012
30.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité du stockage des produits pharmaceutiques fabriqués par les organisations pharmaceutiques et les organisations de soins de santé et sur le régime sanitaire des organisations pharmaceutiques	n° 646, daté du 25 septembre 2012
31.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité des vêtements et chaussures pour enfants	n° 704, daté du 10 octobre 2012
32.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour bébés	n° 792, daté du 23 novembre 2012
33.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité des meubles	n° 805, daté du 30 novembre 2012
34.	Règlement technique du gouvernement kirghiz sur la sécurité des centrales hydrauliques, à gaz, électriques et thermiques	n° 779, daté du 20 novembre 2012

Source: Ministère de l'économie de la République kirghize.

Tableau 7.10 Évolution du volume du transport de marchandises, 2006-2012

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Volume de marchandises (millions de t-km)	751,6	855,7	945,5	744,5	737,7	798,3	922,7
Indice du fret transporté (milliers de t)	5 522,5	6 905,1	7 435,2	5 981,6	5 523,9	5 879,0	6 912,9
Chargement (milliers de t)	1 911,5	2 284,8	1 816,3	1 044,4	1 032,1	1 033,7	1 119,3
Déchargement (milliers de t)	4 320,2	5 357,5	5 948,2	5 263,2	4 908,2	5 246,3	6 296,5

Source: Ministère des transports et communications de la République kirghize.

Tableau 7.11 Évolution du volume du transport de passagers, 2006-2012

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Volume de passagers (millions de passagers-km)	60,4	59,9	90,2	106,1	98,7	82,8	75,8
Trafic de passagers (nombre total de personnes)	445 374	435 503	646 433	751 465	711 325	596 865	549 237
Trafic international (nombre de personnes)	328 314	377 171	460 528	400 319	351 642	233 112	183 411
Trafic national (nombre de personnes)	117 060	58 332	185 905	351 146	359 683	363 753	365 826

Source: Ministère des transports et communications de la République kirghize.

_____